

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

**1^{re} RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU 5 MAI 2026**

PROCÈS-VERBAL





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1^{re} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE 2026

Séance du 5 mai 2026

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle - salle Robert SCHUMAN - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 22 et 25 juin 2026.

La séance est ouverte à 10 heures par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme ARNOLD, secrétaire.

Etaient présents :

M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. DASTILLUNG, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. SACCANI, Vice-Présidents, Mme ARNOLD, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, autres membres/secrétaires, Mme BECKER, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, Mme CALCARI-JEAN, M. CUNY, M. DICK, M. DIDOT, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, M. KIEFFER, M. KHALIFE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PILI, Mme REBSTOCK-PINNA, M. SCHULER, M. TACCONI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents représentés : Mme AMBROSIN-CHINI donne délégation à M. CORRADI, Mme HERZOG à Mme BECKER, Mme THIEL-MIESZKALSKI à M. FREYBURGER, Mme STEMART à M. LEBEAU, M. CUNAT à Mme MAGRAS, Mme PASTOR à Mme REBSTOCK.

Absents : M. WEIS, M. BENIMEDDOURENE, Mme KLEBER-MASET, Mme LAPAQUE, M. REICHHELD,

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

Publié le 24 septembre 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

1^{re} Réunion Extraordinaire de 2026

Séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

ACCUEIL DE M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE ET DU CORPS PRÉFECTORAL - OUVERTURE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

(La séance est ouverte à 9 heures 24)

M. LE PRÉSIDENT. – Monsieur le Préfet, les Conseillers Départementaux de Moselle et moi-même avons le privilège de vous accueillir dans ce nouvel hémicycle baptisé Robert SCHUMAN, entièrement rénové tant dans sa conception structurelle que numérique. Il a été inauguré le 1^{er} décembre dernier, de même que les nouvelles salles de réunion situées près de la galerie de la Mémoire ainsi que les nouveaux espaces conviviaux.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires de nos administrations respectives et les nouveaux présents dans cette enceinte, je voudrais au nom de l'Assemblée Départementale, vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue et vous remercier de votre présence.

Comme il est de tradition, nous ouvrons officiellement cette 1^{re} Réunion Extraordinaire consacrée au débat socioéconomique en votre présence, après présentation du rapport relatif à l'action de l'État dans le département durant toute l'année 2025.

Monsieur le Préfet, je tiens à vous remercier ainsi que vos proches collaborateurs, Sous-Préfets, Directeurs et Chefs de service, de rencontrer l'ensemble des Conseillers Départementaux et donc l'ensemble des territoires de Moselle, afin de débattre avec nous, avec eux, de l'action de l'État dans notre département.

Le document qui a été élaboré par vos services pour l'année 2025 a été communiqué à l'ensemble des Conseillers Départementaux le 22 avril dernier. Ils ont donc eu le temps de se l'approprier et de nous permettre aujourd'hui de donner acte de la communication - et cela sera noté au compte-rendu - ensuite de nourrir les questions qui vous seront présentées.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT. - Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux assistant à la séance voudront bien émarger la liste des présents.

Je dois vous faire part des absences de :

- M. CUNY qui arrivera à 10 h ;
- M. FRANÇOIS arrivera à 10 h 30 et a donné procuration à Mme LAPAQUE ;
- Mme AMBROSIN-CHINI à M. CORRADI ;
- Mme HERZOG à Mme BECKER ;
- Mme THIEL-MIESZKALSKI à M. FREYBURGER ;
- Mme STEMART à M. LEBEAU qui arrivera lui-même à 10 h 30 ;
- M. CUNAT à Mme MAGRAS ;
- Mme PASTOR à Mme REBSTOCK ;
- M. WEIS.

(Les autres Conseillères et Conseillers Départementaux sont présents).

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Départementaux de la Moselle, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des services déconcentrés de l'État, Monsieur le Directeur Général des Services, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des services départementaux, Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Préfet, permettez-moi d'ouvrir cette séance en vous adressant mes remerciements pour votre présence ainsi que celle de l'ensemble des représentants des Services de l'État qui vous accompagnent aujourd'hui pour cette traditionnelle Réunion Extraordinaire et cette fois-ci, pour 2026, en faisant une rétrospective sur l'année 2025.

La présentation du rapport d'activité des Services de l'État au Département fixe toujours concrètement la situation de notre territoire.

L'occasion nous est aussi donnée de prendre le temps d'analyser lucidement et objectivement la situation en Moselle et de confronter nos politiques publiques aux réalités du terrain pour être, mieux encore, à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Ces attentes sont fortes et s'incarnent dans un Département qui veut accélérer la transformation de la Moselle.

Mais pour cela, nous avons aussi besoin d'un État fort, incarné et déterminé à nos côtés, et je sais que nous pouvons compter sur vous, Monsieur le Préfet.

En Moselle, le Département joue un rôle de chef d'orchestre.

Notre collectivité constitue une interface par laquelle les politiques publiques se traduisent concrètement sur tous les champs du vivre-ensemble, qu'il s'agisse du social, de la mobilité, de l'aménagement du territoire, de la santé, du sport, de la culture et du logement.

Nous assumons des responsabilités essentielles pour garantir au quotidien un service public efficace et de qualité.

Notre engagement traduit une réalité forte depuis plusieurs années : Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, ici à cette tribune, l'a constaté lors de sa visite sur notre territoire en décembre dernier.

Nos échanges ont permis de poser les bases d'un dialogue renouvelé entre l'État et le Département, construit autour de la modernisation de l'administration territoriale, de la répartition des compétences et des défis à venir pour nos collectivités.

Autant de domaines qui méritent enfin un nouvel acte de décentralisation.

Nous souhaitons profondément que ces discussions ne restent pas sans suite.

Il est urgent que l'État prenne conscience que le modèle administratif actuel, trop rigide, centralisé et paradoxalement dispersé, doit évoluer pour répondre aux réalités locales.

2025 a également été marqué par l'audition de Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, qui nous a permis de réaffirmer l'importance d'une coordination politique entre les différents niveaux des collectivités.

Ces deux auditions démontrent que la décentralisation n'est pas un exercice technique, mais une chance de confiance, un choix de maturité démocratique, un choix d'efficacité publique et au final un choix politique de l'acception la plus noble de ce terme.

Il est temps de franchir un nouveau cap.

Nous attendions avec impatience le nouvel acte de la décentralisation, mais les premières ébauches du texte de l'exécutif visant à

- renforcer l'État local,
- à articuler son action avec les collectivités,
- et à sécuriser les décideurs publics

nous laissent quelque peu sur notre faim au moment où nous attendons des mesures relatives à la répartition des compétences, à la répartition des moyens et aux possibilités de recours au droit à l'expérimentation.

Même si cette affirmation de la déconcentration autour du Préfet s'avère une excellente chose, a fortiori lorsque les collectivités sont soutenues par leur Préfet, comme c'est le cas en Moselle, Monsieur le Préfet, il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Il faut aussi mettre un terme à la dispersion des moyens d'action de l'État.

Je l'affirme, si nous voulons véritablement moderniser notre pays, il est impératif de respecter trois exigences claires :

- la clarté des compétences,
- la sécurisation financière,
- et la confiance.

L'objectif n'est pas de décentraliser pour décentraliser, mais bien de permettre aux territoires de tester de nouvelles approches dans des domaines divers, adaptées au contexte territorial.

Chaque territoire est unique, chaque collectivité a ses propres défis. Alors pourquoi ne pas laisser les départements - dans le respect bien sûr du principe fondamental de l'unité de la République - expérimenter des solutions adaptées aux réalités auxquelles sont confrontés nos concitoyens au quotidien ?

Notre détermination en la matière est grande et d'autant plus grande que l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à transformer la Collectivité européenne d'Alsace en une collectivité à statut particulier, nous invite à nous questionner sur l'avenir de notre territoire.

La place de la Moselle au sein de la région Lorraine et au cœur de la Grande Région européenne mérite d'être examinée avec soin.

Ces questions ne sont pas uniquement administratives. Elles touchent directement à notre modèle de gouvernance, à notre développement et à notre avenir commun. Quelles sont les conséquences de la décision prise concernant l'Alsace ?

Si cette évolution, aujourd'hui entre les mains du Sénat, permet à nos proches citoyens de mieux affirmer leur identité, pourquoi ne pas poser également la question de la place spécifique de la Moselle dans une autre dynamique régionale.

Il nous faut nous interroger sur le rôle que jouera notre département avec ses caractéristiques propres, son histoire, ses enjeux, son attractivité au cœur de l'Europe. Il est également légitime de nous demander quel type de gestion administrative et politique nous voulons pour la Moselle dans cette éventuelle nouvelle configuration.

Car 10 ans après la fusion des régions décidée à la hâte, sur un coin de table, un dimanche soir par le Président de la République François HOLLANDE, la Moselle subit encore ces réformes territoriales.

Loin de simplifier la vie des citoyens et des collectivités comme promis et de promettre des économies jamais démontrées, la réforme a entraîné la concentration des pouvoirs dans des structures régionales trop éloignées des réalités locales.

La voix des Mosellans est aujourd'hui diluée et nos spécificités peu prises en compte. La Moselle doit décider elle-même de son avenir, avec des institutions plus proches et plus réactives.

Ce débat, nous devons l'ouvrir.

La Moselle mérite d'avoir une place dans cette Grande Région, une place forte.

Le Département de la Moselle s'engagera donc plus que jamais à défendre un modèle de décentralisation qui respecte l'identité des territoires tout en favorisant l'efficacité des politiques publiques. Mais pour cela, nous devons construire ensemble les solutions qui permettront à notre département de se projeter sereinement sur un nouvel avenir.

2026 nous place à un tournant de notre histoire.

Le nouvel Acte de décentralisation offre l'opportunité de transformer enfin notre organisation territoriale, de redonner aux collectivités locales les moyens d'agir, d'expérimenter et de se développer tout en renforçant l'efficacité de l'État déconcentré.

La Moselle sera à vos côtés, Monsieur le Préfet et nous le savons, le Préfet sera aux côtés de la Moselle !

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

PRÉSENTATION DU DÉROULÉ DE LA SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT. - Cette réunion est consacrée aux échanges pendant lesquels celles et ceux qui en ont exprimé le souhait pourront avoir la parole.

Mais avant d'aborder cette discussion, M. le Préfet nous présentera l'action de l'État en Moselle durant l'année 2025.

Nous ouvrirons ensuite le débat, que j'animerai tout naturellement, tout en étant le gardien du temps, dans un intervalle adapté aux exigences de notre agenda.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT PAR M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet, je vous cède la parole avec plaisir.

M. LE PRÉFET BOLOT. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les Chefs de service de l'État et du Département, Mesdames et Messieurs.

Je suis à mon tour ravi de me prêter à cet exercice annuel qu'est la présentation de l'activité de l'État en Moselle en 2025 et de le faire dans cet hémicycle magnifique inauguré en décembre et que vous m'aviez fait visiter, Monsieur le Président, en avant-première.

Nous sommes évidemment dans un exercice convenu. Normalement, mes prédécesseurs devaient s'y prêter aussi une fois par an, c'est un exercice imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales. En même temps, j'ai la faiblesse de croire qu'il est utile parce que chacun voit de l'État une partie de son action et qu'il permet d'avoir une vue plus générale de tout ce que font les fonctionnaires de l'État, ici, en Moselle.

Je voulais en profiter pour présenter, mais beaucoup d'entre vous ont déjà travaillé avec lui, le nouveau Secrétaire Général, Jérôme SEGUY, qui est à mes côtés depuis le mois d'octobre et qui a succédé à Richard SMITH.

Et je voulais également vous présenter Benoît BROCARD, qui est le nouveau Directeur Départemental des Finances Publiques, arrivé au mois de février. C'est le grand argentier de l'État à nos côtés, un personnage éminent et en plus, un ancien collègue.

Voilà donc pour ces brèves présentations. Beaucoup d'entre vous connaissent les Sous-Préfets ; Ils sont là depuis plus longtemps et j'aurai l'occasion de saluer leur travail.

Monsieur le Président, je voulais d'emblée mettre en avant nos très bonnes relations de travail. Je pourrais même dire, on se voit fréquemment à propos des choses qui vont et d'autres qui vont moins bien. On essaie à chaque fois, dans nos rendez-vous récurrents, de voir si on a avancé ou pas. Si on n'a pas avancé, la balle est soit du côté du Département, soit du côté de l'État. Mais on agit en bonne intelligence.

J'aimerais ajouter que nous avons également su cultiver, depuis mon arrivée au mois de mai 2025, d'excellentes relations personnelles, ce qui ne gâche rien.

Aujourd'hui je voudrais faire un petit flash-back. Quand je suis arrivé en mai - une partie de l'année avait déjà bien démarré - il y a eu évidemment des événements conséquents, des répercussions de décisions nationales en matière de sécurité, des initiatives prises par l'ancien Ministre de l'Intérieur, confirmées par le nouveau, pour une reprise en main de la sécurité du quotidien.

Il y a eu aussi le rassemblement à Grostenquin qui a beaucoup fait parler - même s'il n'y avait pas grand monde finalement en août dernier. On était pourtant nombreux à y être et le Ministre de l'Intérieur nous avait même rendu visite. On l'a, je crois, géré pas trop mal, et pour solde de tout compte, en tout cas - on l'espère très fortement - ça a été annoncé par le Ministre de l'Intérieur devant la représentation nationale, il y a trois mois je crois.

Cet événement nous a beaucoup mobilisés et vous aussi en tant que Président du SDIS, puisque les effectifs du SDIS ont grandement contribué à l'organisation de cette ville éphémère.

Il y a eu également des drames sociaux, il faut bien parler de Novasco. On a perdu une entreprise emblématique du département. On ne peut pas dire que l'État n'a pas fait le nécessaire. On peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. On s'est beaucoup battu avec les élus locaux et je les remercie. On est monté à Paris plusieurs fois. La situation ne pouvait pas durer. Une partie de Novasco a pu être reprise.

Aujourd'hui, la situation est la suivante : si on enlève les salariés de Novasco proches de la retraite, qui bénéficieront d'un accompagnement jusqu'à leur retraite, on peut considérer que grâce à l'action de France Travail et de la Direction départementale de l'emploi et du travail, 85 salariés sur les 350-360 ont déjà retrouvé un travail.

Il y a toujours un phénomène d'attente parce que certains préfèrent observer l'évolution de la situation. Malgré cela, on a quand même beaucoup travaillé pour limiter les impacts.

Quant à l'avenir du site, on y travaille. L'avenir du site est intéressant. On est un département avec des friches industrielles.

Je crois qu'il y aura une question sur les friches industrielles tout à l'heure. On a 5 000 hectares de friches, on en a 400 immédiatement mobilisables parce qu'elles ont commencé à être traitées. C'est à la fois la rançon du passé et en même temps une opportunité. On le voit notamment à travers un certain nombre de projets qui fleurissent. Il faudra faire le tri entre le bon grain et l'ivraie.

Je pense à tous ces projets de data center. Je suis appelé quasiment tous les 15 jours par quelqu'un de très sérieux qui me dit qu'il va faire un data center. On a de la chance, on a l'espace. On a les anciennes lignes haute tension qui amènent l'électricité, ou pas très loin des sites en question. Effectivement, c'est tentant. Simplement, il faudra qu'on regarde quels sont les vrais porteurs de projets de ceux qui ont une démarche plus opportuniste. Il ne faudra pas qu'on se trompe.

Ça a été une année pleine. En tout cas, je l'ai vécue comme cela. Une année dans laquelle on pouvait s'attendre au pire en matière de chômage par exemple. Pourtant, après une augmentation au 4^e trimestre 2025, le chômage a reculé au 1^{er} trimestre 2026. Aujourd'hui, en incluant les catégories A, B, C et D (y compris les personnes à temps partiel), le département compte 47 350 chômeurs pour une population de 1 063 000 habitants, soit un taux de chômage d'environ 7,1 %, qui nous situe très correctement dans la moyenne nationale.

En revanche, on perd des emplois industriels, difficiles à reconstituer. On les perd notamment dans les filiales automobiles, les entreprises qui travaillent soit pour des grands groupes allemands, soit pour des grands groupes français. Dans la sidérurgie, je viens d'en dire un mot.

On en gagne dans les services et on a besoin d'emplois dans ces secteurs notamment dans les services à la personne. On a une population vieillissante, vous êtes bien placés pour le savoir et on a besoin d'emplois dans ce domaine-là. Ce sont des emplois souvent financés par la puissance publique au sens large, mais ce sont quand même des débouchés essentiels.

Aussi, je dirais que globalement ça va mieux que mal, mais il faut rester vigilant. En matière de situation socioéconomique, il ne faut pas qu'on voie systématiquement le verre à moitié vide, il faut le voir à moitié plein.

On a des atouts, on est bien placé, on a inauguré la première pierre d'un centre de distribution mondiale de pièces agricoles, AGCO. Aujourd'hui, le Conseiller

Départemental compétent me disait que le bâtiment était quasiment sorti de terre. Cela signifie qu'on a des très beaux projets qui vont procurer de l'emploi. Je pense à Woippy également, à CLAAS, l'entreprise qui fabrique du matériel agricole qu'elle ne distribue pas. Elle aussi a vu son avenir consolidé après la venue de la Présidente allemande de cette société. Donc restons optimistes.

On a également les sujets que l'on suit en matière de développement socioéconomique, Président, avec vos services et de façon générale avec énormément de services de l'État : je pense à la Direction Départementale des Territoires (DDT), notamment. Certains ont été mentionnés la semaine dernière à Montluçon lors de réunions de ministres consacrées au développement économique.

On a le dossier HoloSolis sur l'arrondissement de Sarreguemines, à Hambach. C'est un beau dossier très ambitieux sur lequel on a fait également le point la semaine dernière : là encore les planètes semblent s'aligner. Il représente beaucoup d'argent, il ne faut pas « se planter » : il s'agit de fabriquer en Europe des panneaux photovoltaïques sous brevets chinois - parce qu'il n'y a pas de brevet européen - avec une décision européenne prise pour favoriser l'achat de ce type de matériel.

Là aussi, que ce soit sur le plan réglementaire, sur le plan financier et sur le plan technique, les choses semblent aller de pair avec l'effort que les services de l'État ont fait en 8 mois pour délivrer toutes les autorisations. Là, on a battu tous les records ; ça a été donné en exemple au niveau national.

Il y a encore d'autres projets. Comme le projet CIRC à Carling, sélectionné et sur lequel on travaille étroitement avec les porteurs. Celui-ci aussi est ambitieux.

Aucun modèle comparable n'existe. Aux États-Unis, on sait que le recyclage de textiles a permis de récupérer un peu des matières premières, mais ici, l'ambition est sans précédent : on veut le déployer à une échelle inédite. Un vrai pari pour la nouvelle économie, l'économie circulaire à grande échelle.

Il faudra voir si on est capable de relever ce défi. En tout cas, sur le plan administratif, on fait tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter la sortie dans des délais, j'allais dire, raisonnables et utiles, de cette entreprise.

Et puis après, il y a, je l'ai évoqué il y a quelques instants, les data centers.

Les data centers, on en a deux : à La Maxe et à Richemont avec un porteur de projet déclaré et retenu qui s'appelle ECLAIRION. Là aussi, on travaille bien, mais il y a

des questions concernant la fourniture de l'électricité : vous savez que les data centers, selon leur taille, consomment quasiment le tiers de ce que produit Cattenom. Il faut donc pouvoir amener massivement de l'électricité pour faire tourner ces mégacentres.

Pour l'instant, on est plutôt bien positionné. Là encore, c'est un projet qui a retenu l'attention au niveau national, ce qui est, je pense, une bonne chose. Et là aussi, on a installé un comité de pilotage, on travaille étroitement avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

Vous avez peut-être vu qu'au RTE, il y a une nouvelle Présidente. Elle était Secrétaire Générale Adjointe de l'Élysée ; c'est une polytechnicienne brillante, nommée *a priori* pour accélérer les choses et faire en sorte que les délais à RTE soient réduits, ce qui est très compliqué parce que tout le monde s'enflamme, et puis on nous dit « Écoutez, la jonction, elle sera faite dans trois ans. »

Vous imaginez dans trois ans ? À la vitesse à laquelle va l'économie mondiale aujourd'hui et ce qui peut se passer ici ou là sur la planète...

Elle a eu l'occasion de s'exprimer la semaine dernière à Montluçon où elle a expliqué qu'elle allait tout faire pour mieux gérer la file d'attente, sans fonctionner « premier arrivé, premier servi », comme c'est un peu le cas aujourd'hui, sachant que certains se positionnent sans être prêts. J'espère que ça va faire évoluer la situation.

Sur le développement socio-économique, on a aussi un domaine qui vous tient à cœur, Président : celui de l'agriculture.

On a une agriculture sous tension avec un paradoxe : des prix, avec notamment sur tous les secteurs de la viande, plutôt bien orientés et qui continuent à l'être et en revanche une crise structurelle sur tout ce qui concerne les grandes cultures que sont les blé, orge, colza. Depuis 4 ans d'affilée, cette partie de l'agriculture n'arrive plus à retomber sur ses pieds, même dans des exploitations bien gérées.

La polyculture de l'agriculture mosellane offre une certaine protection, puisqu'on ne met pas tous ses œufs dans le même panier. Pourtant, des tensions persistent. Heureusement, les raisons d'espérer ne manquent pas, notamment grâce à une profession agricole déterminée et dynamique.

On organisera ensemble vers la fin de l'année, Président, les Assises de l'agriculture pour essayer de se donner une feuille de route pour les 4 à 5 prochaines années.

Je pense que ça sera utile. Par ailleurs, en septembre, l'organisation des Terres de Jim, une grande manifestation déjà organisée ici, permettra de faire découvrir et partager le monde agricole à 110 000, 120 000 personnes, si la météo le permet.

C'est une grosse organisation menée en collaboration avec les services de l'État, les pompiers et la profession, pour promouvoir une image positive de la Moselle et de son agriculture.

Aussi, je reste prudemment optimiste pour les années qui viennent ou plutôt pour l'année qui vient car : est-on ou pas à la veille d'un choc pétrolier ?

Pour l'instant, on n'y est pas. On tergiverse depuis deux mois. La guerre rentre dans son 67^e jour et les bateaux ne passent pas depuis un peu plus d'un mois et demi.

Les conséquences de cette guerre se posent sur nos territoires. Si le problème n'est pas direct, on a recensé toutes les entreprises potentiellement touchées par la crise : celles qui y ont des contrats - souvent importants - ou celles qui importent des produits essentiels.

À ma connaissance, aujourd'hui, on n'a pas d'impact direct. En revanche, comme tous les autres départements et tous les Français - vos concitoyens vous en parlent - nous subissons les conséquences à la pompe.

Vous avez vu les décisions du Gouvernement, je ne vais pas les commenter indéfiniment. L'idée est de protéger les professions qui en ont le plus besoin, celles qui roulent le plus, à travers des restitutions qui se décident mois après mois. Le dispositif a été confirmé par le Directeur Départemental des Finances publiques et est en train de se mettre en place de façon à ce que les gens qui roulent beaucoup aient un retour.

Suffisant ou pas, très clairement, on n'a pas les moyens de faire plus aujourd'hui. La grande période du « quoi qu'il en coûte » est plutôt derrière nous. Avec 3 100 milliards de dette, le remboursement et les intérêts de la dette constituent largement le premier budget de l'État.

Je pense qu'au niveau local, on a fait ce qui était nécessaire, mais les marges de manœuvre sont limitées : contrôles des pompes à essence, etc. Les résultats ont été minces, car il semble qu'il y ait eu peu de fraudes.

Sur ce point, il n'y a donc pas de marge particulière à souligner. On va rester vigilants surtout lorsque des mesures ciblent des professions spécifiques, à bien expliquer comment compenser une partie de la hausse du prix de l'essence.

Après, il y a des paradoxes : on entend sur la côte Ouest et en même temps sur la Riviera qu'il n'y a jamais eu autant de réservations. Les restaurants sont pleins, les bars sont pleins. Est-ce qu'il y a deux France ? Est-ce qu'il y a trois France ? Je n'en sais rien. La météo y contribue : il a fait beau pendant 15 jours, presque 3 semaines de soleil continu.

Pourtant, comme vous pouvez le constater vous-même, y compris dans la ville chef-lieu ou dans les villes du département, la consommation persiste. L'appétence pour les loisirs reste même surprenante, presque en décalage avec cette atmosphère de crise qu'on nous décrit en continu.

Il faut qu'on soit vigilants, qu'on regarde bien et qu'on ne se laisse pas entraîner, comme on le fait trop souvent, par une émotion spontanée et parfois irrationnelle. On a d'autres sujets et notamment celui qui me préoccupe - c'est mon travail - c'est la sécurité.

La sécurité est un vrai sujet en Moselle comme ailleurs, mais c'en est un parce qu'on est aussi un département transfrontalier.

On a voté des lois, notamment celle contre le narcotrafic pour se donner les moyens d'avancer, pour essayer de contrecarrer la diffusion du trafic de stupéfiants et ce qu'elle implique en termes d'économie souterraine et de vie parallèle. On lutte. On a fait de très belles opérations cette année. On est suivi par les parquets, notamment, qui travaillent bien avec nous et qui font en sorte que l'action répressive de la police soit reprise et se traduise par des sanctions par la justice.

Pour autant, nos prisons et nos centres sont saturés. Je les visite régulièrement parce que je considère que les prisons reflètent l'état de notre société. Aujourd'hui, on compte souvent deux, trois, voire plus de détenus par cellule, là où on en avait deux. La situation est préoccupante.

Les forces de l'ordre, les polices, les policiers, les militaires de la gendarmerie n'économisent pas leur implication. On a eu 192 blessés en 2025, policiers et gendarmes dans le département ; 380 refus d'obtempérer. On est confronté à une violence du quotidien qu'on ne connaissait pas il y a 10 ou 15 ans.

Cette violence du quotidien a beaucoup d'explications. Je ne vais pas rentrer dans des discussions de comptoir, mais on essaie de les identifier. Le Gouvernement a relancé le dossier prévention de la délinquance, parce qu'on constate une implication de mineurs de plus en plus jeunes, avec une désinhibition : ils provoquent, ils vont au contact. C'est vraiment nouveau et cela touche une population de plus en plus jeune et pas que dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) : on a 80 000 habitants, ici en Moselle, qui vivent dans les QPV, mais le phénomène ne se limite pas à ces quartiers, il peut aussi apparaître en milieu rural ; tout est prétexte pour s'affronter.

Un gala de boxe a dégénéré : les gens sont venus pour en découdre. Dans des matchs de football, même entre villages, les tensions explosent. Une violence latente est prête à surgir, à s'exprimer.

Ce sont nos forces, nos policiers, nos gendarmes, qui sont en première ligne pour enrayer ces phénomènes. Croyez-moi, ils accomplissent leur mission avec sérieux. De mon côté, j'essaie de les stimuler, de collaborer étroitement avec les procureurs, le procureur du ressort, le procureur général, parce qu'il faut qu'il y ait une continuité entre la police et la justice. Sans cette coordination, des failles apparaissent, et elles sont rapidement exploitées.

On essaie de renforcer ces liens. Le fait que les ministres concernés sont dans le même état d'esprit, partagent aujourd'hui la même vision et ne soient pas en rivalité, facilite grandement cette mission - et la mienne aussi.

Ensuite, il y a la question que vous avez soulevée, Monsieur le Président : la décentralisation et la déconcentration. Pour ma part, je l'aborde sous l'angle du rôle du Préfet. Je souhaite ardemment une meilleure répartition des compétences, d'autant plus que j'ai, avec quelques autres conseillers de l'époque, participé à la rédaction de l'Acte II de la décentralisation sous M. RAFFARIN - ce qui, comme vous le voyez, ne me rajeunit pas. Il y a une vingtaine d'années, c'est moi qui avais rédigé la partie sur l'intercommunalité. Il est vrai qu'il faut, tous les 20 à 25 ans, s'interroger sur nos actions.

On a plutôt tendance à s'interroger de manière fragmentaire, au gré des lois qui se succèdent. Faut-il tout bouleverser, aller plus loin, etc. Certains le réclament. Mais le problème financier sera-t-il réglé pour autant ? J'en doute. Il y a des idées intéressantes qui circulent. On en a d'ailleurs discuté avec Madame GATEL lors de sa venue.

Je pense aussi qu'un certain nombre d'évolutions concernant l'État local vont dans le bon sens, notamment en ce qui concerne l'exercice des dérogations par le Préfet. Bien sûr, je ne peux évidemment pas déroger à des mesures législatives, Monsieur le Sénateur, il ne s'agit pas d'affaiblir le législateur. En revanche, je peux agir sur les normes, sur les délais et les possibilités de dérogation s'élargissent.

Alors, je déroge de façon la plus intelligente possible, car même en dérogeant, je prends toujours une décision - et celle-ci reste susceptible de recours. Si je commets une erreur, le tribunal administratif ne manquerait pas de me le rappeler. Quoi qu'il en soit, j'essaie de mobiliser cette possibilité au mieux.

Depuis un an, on travaille également sur la simplification administrative. Un méga-décret a déjà été publié et un autre est en préparation. Ces mesures peuvent paraître disjointes, un mélange de mesurées, etc., mais reflètent souvent les réalités du terrain.

Lorsque je vous ai saisis, les uns et les autres, vous m'avez transmis plusieurs propositions qu'on a pu faire remonter à Paris et qui ont été intégrées dans le décret.

Plusieurs sont donc issues de Moselle, sur des sujets très concrets : le droit funéraire, les délais, la commande publique : par exemple, quand une personne sélectionnée se retirait auparavant, il fallait tout recommencer. Maintenant, on peut retenir le candidat arrivé en seconde position.

Ce sont des choses de bon sens qui sont remontées, que tous les Préfets de France et de Navarre ont fait remonter et que le Gouvernement a examinées et confrontées aux positions de l'administration centrale, et qui ont été traduites en droit positif à travers ce décret. Il y en a un autre en préparation.

Là aussi, je ne dis pas que c'est révolutionnaire, je reste à ma place, je suis mesuré, mais ce sont quand même des signes qu'on essaie d'aller vers la réalité des choses.

Après, il y a une tendance sur un sujet que vous connaissez bien : un sujet à la fois vertueux, sur lequel tout le monde se positionne, celui de la transition écologique, du réchauffement climatique, du bien-être des générations futures, qui a entraîné un certain nombre de normes aujourd'hui très clairement questionnées.

On le voit en matière de location des logements F et G : si le texte présenté est adopté, il permettra de libérer un nombre important d'appartements sociaux - certes pas

tout neufs, qui présentent parfois des défauts, mais c'est mieux que de ne rien avoir du tout et de voir les files d'attente s'allonger. Pour l'instant, on n'a pas les moyens pour obliger les propriétaires privés à réaliser les travaux nécessaires.

Donc sur les F et G, on est en train de « temporiser » - je ne vais pas dire de reculer.

Il y a d'autres éléments, on l'a vu sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) où on cherche texte après texte non pas à rétropédaler, mais à atténuer les contraintes pour ne pas entraver vos projets de développement.

Là aussi, il faut que la réponse que vous apportez en tant qu'élu local sur la création de Projets Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) permette de mutualiser les efforts et de mieux répartir les espaces : développement économique d'un côté, loisirs et nature de l'autre. Il faut le faire à une échelle plus large.

Les difficultés existent : recours devant le tribunal administratif, blocages, etc. Je les connais bien. Mais je ne peux que vous encourager à tout faire pour les surmonter, car c'est l'avenir qui est en jeu.

Il faut qu'on travaille à la bonne échelle : 725 communes, 240 nouveaux maires, on a une richesse d'engagement au plus près du terrain. Cette richesse, il faut en faire un atout concret.

Sur la question des normes, il faut faire preuve de lucidité et éviter de tomber dans une prudence excessive.

On a besoin que la France travaille, que la Moselle travaille, on a besoin que les zones artisanales se remplissent, que de nouveaux industriels s'installent, sur les friches si possible, sinon ailleurs.

L'essentiel, c'est de faire entrer de l'argent dans les caisses.

Le Président le sait et moi aussi : je constate chaque année l'érosion des dotations, ou leur incapacité à suivre l'inflation. Et parallèlement, les dépenses sociales ne font qu'augmenter.

On a les jeunes, les nôtres, ceux qui viennent d'ailleurs et qu'on gère ; on a les vieux - j'en fais partie - 111 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans le département, avec 10 % qui ne vont pas bien.

On a le monde du handicap qui pèse aussi - c'est normal - et on a le monde des précaires.

Tout ça pèse sur le département, pèse sur l'État. Et si on ne fait pas rentrer des sous dans la caisse, c'est un sujet.

On va avoir un défi : il faut que vous qui êtes en responsabilité dans vos territoires - et je sais que beaucoup le font - vous fassiez venir de la richesse qui ne peut être que consécutive au travail, à l'engagement, à l'implication.

Avoir des loisirs est formidable, mais c'est mieux, croyez-moi, en termes de dignité, en termes de cohésion familiale, quand tout le monde travaille bien et est satisfait de ce qu'il fait tous les jours.

C'est un petit message qui s'applique particulièrement à la Moselle, et c'est important.

En tout cas, c'est ma conviction, c'est ma philosophie et mes services le savent, je ne suis pas là pour entraver quoi que ce soit. Je suis là pour libérer les initiatives.

Parfois ce n'est pas simple. Mes services viennent me voir 2 à 3 fois pour m'expliquer que ce n'est pas possible, qu'on ne va pas y arriver, etc. On en discute. Parfois, ils ont raison et heureusement, car c'est aussi leur rôle de me ramener à la réalité. Mais sachez une chose : je suis là pour libérer les initiatives, pas pour vous compliquer la vie.

Alors, prenez des initiatives, ne restez pas tétanisés par les normes comme un lapin devant un cobra. N'ayez pas peur.

Monsieur le Président, je suis un peu bavard, mais il y a encore beaucoup de questions et d'interventions, je crois. Pour conclure, je tiens à vous assurer de l'engagement des fonctionnaires de l'État dans ce département, au-delà même de la sphère sécuritaire à laquelle j'ai déjà rendu hommage.

J'ai l'occasion de leur rendre visite régulièrement, pour les soutenir. En Moselle, des fonctionnaires de l'État s'investissent pleinement pour apporter une réelle valeur ajoutée à leurs concitoyens, et je tiens à leur rendre hommage publiquement.

Vous avez tout leur travail dans ce document en 57 points, Monsieur le Président. On a trouvé « 57 points » pour mettre en avant leur travail.

Regardez ce document, Il regorge de statistiques, d'histogrammes, de camemberts et de photographies. Derrière ces données, il y a des hommes et des femmes qui s'investissent avec conviction, soutenus par les services du Département - que je tiens à saluer ici. Ensemble, ils œuvrent pour instaurer une harmonie et une concorde essentielles à nos concitoyens, les rassurer et favoriser un climat de confiance propice à notre bien-être à tous comme au développement économique dont on a besoin.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie M. le Préfet.

Merci de ces propos et naturellement, nous savons vous faire confiance dans l'engagement qui est le vôtre au service de la Moselle, des territoires et des Mosellans.

Je sais, et vous l'avez démontré à plusieurs reprises, votre capacité à faire évoluer les choses, à faire évoluer l'action, à faire évoluer des contraintes parfois insupportables pour ceux qui s'engagent. Là aussi, je pense que c'est essentiel et on en a la démonstration sur un certain nombre de domaines.

À cette longue liste se rajouterait naturellement la Moselle « Terre des Énergies » en général, avec les Assises de l'eau et l'hydrogène blanc, enfin tout ce qui représente ces nouvelles énergies qui vont donner une nouvelle énergie encore à la Moselle.

Je crois Monsieur le Préfet, qu'on peut là aussi compter sur vous et sur vos services dans cette démarche-là et vous avez raison, il faut que la Moselle continue à se développer. Nous avons besoin de cette énergie sur chacun des territoires. L'habitat en est un exemple.

La démographie nous interpelle, pour la première fois depuis longtemps, puisqu'à présent les courbes s'inversent. Il faut que nous réagissions.

C'est vrai également dans l'organisation scolaire où on a malheureusement, là aussi, une démographie qui se dégrade un peu dans les établissements du premier degré, ce qui nous annonce ensuite la résurgence dans le second degré.

Ce sont toutes ces questions pour continuer à soutenir, à développer, à accompagner les investisseurs, qu'ils soient privés ou publics, et je le dis devant des élus départementaux, des élus locaux, des élus intercommunaux qui apportent cette contribution, avec cette nécessité de démontrer que la Moselle est une terre particulière, qui mérite une attention particulière.

Vous en êtes aussi convaincus que moi et donc continuons cette démarche.

DÉBAT : QUESTIONS / RÉPONSES

A) INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES D'ÉLUS

M. LE PRÉSIDENT. - Nous allons, si vous en êtes d'accord, ouvrir la parole maintenant à mes collègues, Conseillères et Conseillers Départementaux et nous allons commencer par les trois Présidents de Groupes et donc par Monsieur FOURNIER, au nom du Groupe Socialistes et Apparentés.

M. FOURNIER. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants de l'État et du Département.

En préambule, je souhaite, au nom du Groupe des Socialistes et Apparentés, vous remercier pour votre présence et pour la qualité du rapport d'activité qui nous a été présenté. Il témoigne d'un engagement réel de l'État dans de nombreux domaines. Notamment en matière de transition écologique avec près de 10 millions d'euros mobilisés au titre du Fonds vert pour accompagner 89 projets locaux en 2025. Au-delà de ces éléments encourageants, permettez-moi de souligner l'importance primordiale de l'accompagnement de l'État sur les projets structurants de notre territoire. Car au fond, la question qui se pose est simple : Comment l'État peut-il nous accompagner concrètement, et accompagner concrètement les territoires industriels en reconversion et les grandes infrastructures dans leur attractivité ?

Je pense ici tout particulièrement au site des Portes de l'Orne que ma communauté porte, un projet de reconversion de près de 500 hectares de friches industrielles sur près de 5 000 hectares dans le département de la Moselle. Ce projet est emblématique, il porte une ambition forte de reconversion économique, de requalification environnementale et développement territorial. Lorsqu'on mesure que la cathédrale d'acier que fut la scierie de Gandrange, est tombée ou a été déconstruite le 31 août 2023 et avec le projet AGCO, il suffit de passer le long de la route départementale RD8 et de voir que ce bâtiment est en train d'être quasiment finalisé. Ce sont 96 000 m² qui sont en train d'être construits, avec une possibilité d'extension de

20 000 ou 25 000 m², me dit-on et donc à peu près 700 emplois à l'horizon 2027-2028. Vous l'avez dit, c'est la base continentale d'AGCO de Massey Ferguson, de Fendt, dans les années qui viennent, de la Finlande jusqu'à l'Espagne.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs que vous évoquez dans votre rapport recyclage des friches, transition écologique, adaptation des territoires.

Mais au regard des enjeux, une interrogation demeure pour nous élus locaux : l'État sera-t-il encore à nos côtés sur ces enjeux stratégiques de la reconversion des friches industrielles ? Certes, le Fonds vert permet de soutenir des opérations de recyclage foncier, mais parfois de manière ponctuelle et sur des opérations précises.

Or, les Portes de l'Orne nécessitent un accompagnement global, lisible, pluriannuel, à la hauteur des investissements attendus.

Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous préciser quelle est la stratégie de l'État pour accompagner ce projet ou ces projets structurants des reconversions des friches industrielles en général ?

Quels moyens financiers et quels dispositifs spécifiques entendez-vous mobiliser pour garantir leur réussite ?

Au-delà de l'aménagement de ces zones industrielles, se pose également la question essentielle des mobilités. Car un territoire, aussi ambitieux soit-il, ne peut se développer sans infrastructures adaptées. C'est pourquoi je souhaite également vous interroger sur la VR 52 et la future A32, éléments essentiels de mobilité en Moselle Nord et en Lorraine Nord.

Ces structures sont attendues depuis longtemps. Elles conditionnent la fluidité des déplacements, le désenclavement de certains territoires et, *in fine*, leur développement économique.

Dans votre rapport, vous mettez en avant les efforts réalisés en matière de mobilité durable et de coopération territoriale. Mais sur le terrain, nos concitoyens attendent des avancées concrètes et s'inquiètent. Avec l'annonce d'un gel de 6 milliards de crédits par l'État, 4 milliards au niveau de l'État et 2 milliards sur la Sécurité sociale, les projets sont-ils sécurisés financièrement ?

Ces deux sujets, les Portes de l'Orne et la VR 52, ne sont pas anecdotiques. Ils traduisent une même exigence, celle d'un État partenaire, présent, engagé, capable

d'accompagner durablement les territoires dans leur transformation. Et je rends hommage à vos actions, à celles de votre prédécesseur et à la vôtre pour mener à bien ces projets.

Car derrière ces projets, il y a des enjeux très concrets : l'emploi, la mobilité, l'attractivité, la transition écologique, mais aussi la qualité de vie de nos concitoyens.

Monsieur le Préfet, notre attente est claire : nous avons besoin d'un État stratège, mais aussi d'un État facilitateur et investisseur parce que nous sommes confrontés à des lois de biodiversité, les études écologiques 4 saisons, 4 saisons ça définit un an. Il y a 25 ans quand on commençait les projets, cela durait 18-20 mois, maintenant on en est à 36-40 mois. Donc, vous l'avez souligné tout à l'heure, à 3 ans près, tout est en voie de modification, et on le voit à l'heure actuelle avec la crise au Moyen-Orient depuis 67 jours.

Vous l'avez dit, et je le dis parce que sur le terrain nous sommes confrontés au triton doré, au milan noir, etc., à prendre en considération au niveau de la transition écologique, mais les projets économiques et industriels que vous avez évoqués permettent de créer de l'emploi, de l'attractivité. Et puis, je terminerai là-dessus, j'espère que pour cette campagne de libération, puisque vous avez dit que vous êtes là pour libérer, on compte fortement sur les services de l'État pour accélérer, et croyez-moi, on sera également les grognards des campagnes de libération, parce que si on n'avance pas, on recule. C'est simple, c'est une formule de La Palice.

Monsieur le Président, juste pour terminer, à propos de la future loi en discussion sur la décentralisation, je me pose la question suivante : est-ce une loi sur la décentralisation ou la déconcentration ?

Parce que je regarde comme vous, j'entends les polémiques sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : est-ce qu'elle va passer sous l'autorité du Préfet ? Elle restera toujours sous le giron de l'État. Je comprends que les 800 collaborateurs de l'ADEME soient vent debout, mais c'est un autre problème. Mais quelle avancée concrète pour nous, les collectivités, au final ?

Et dès qu'on avance ces idées de simplification, moi, je me méfie terriblement, parce que quand j'entends simplification, je comprends complexité. Parce qu'on met des normes, et vous l'avez dit, le problème, ce sont les normes.

Je terminerai là-dessus : dans cette loi, le problème majeur reste le financement des collectivités locales. Tant que cette question ne sera pas traitée, les collectivités continueront à rencontrer des difficultés.

Avant 2017, les crédits alloués aux collectivités locales ont été réduits et depuis 2017, quelle révolution financière nous avons vécue ! Suppression de la taxe d'habitation, compensée par l'État, mais sur la base du 31 décembre 2016, avant 2017. Avec l'inflation, on a perdu au niveau de la compensation, et puis surtout la modification de la taxe foncière pour le Département : elle a disparu et a été certes transférée, mais le Département n'a plus les moyens qu'il avait avant, dans la mesure où il ne peut plus augmenter les taux.

Et la responsabilité des élus va de pair avec les impôts et ils assument leurs responsabilités. Ensuite on leur dira effectivement « Vous avez tort, mais vous avez fait des actions dans le domaine de la petite enfance, des EHPAD ». Calquer les ressources sur la TVA, c'est espérer que l'activité économique reste au niveau où elle était. Moi, j'ai des craintes pour 2026, je vous le dis, parce qu'on n'est pas au bout de cette crise et les collectivités en subiront les conséquences.

Voilà ce que je tenais à vous dire. Je vous remercie de votre action et je la vis au jour le jour puisque vous êtes à nos côtés, pour avoir déblayé ces projets sur les friches industrielles. Je sais que vous serez à côté de nous, pour que cet État stratège soit aussi un État facilitateur et investisseur.

Je vous remercie pour votre écoute, pour les réponses que vous avez déjà apportées et la lucidité de vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

Au nom du Groupe Les Républicains et Indépendants, M. FREYBURGER.

M. FREYBURGER. - Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Tout d'abord, à mon tour de vous remercier au nom du Groupe des Républicains et Indépendants pour ce rapport d'activité très intéressant et très riche et dont chacun des élus de cette Assemblée aura apprécié le clin d'œil qui figure en couverture « 57 points », cela nous sied totalement.

Monsieur le Préfet, la crise énergétique provoquée par les tensions au Moyen-Orient rappelle avec force la vulnérabilité de nos économies aux chocs géopolitiques.

En Moselle, territoire industriel, frontalier, artisanal, très productif, c'est surtout la volatilité des prix de l'énergie, des carburants et des matières premières qui fragilise simultanément les ménages, les collectivités et les entreprises.

On le sait, les citoyens en subissent les effets dans leur pouvoir d'achat quotidien : déplacement domicile-travail, chauffage, alimentation, services de proximité. Les entreprises, elles, font face à une équation plus lourde : absorber l'augmentation des coûts sans perdre leurs clients, préserver les marges sans renoncer à l'emploi, investir tout en sécurisant leur trésorerie. Les TPE, PME, artisans, transporteurs, entreprises du bâtiment et industries électro-intensives sont en première ligne.

Malgré le contexte des finances publiques que vous avez rappelé et que nous connaissons, je sais qu'il y a une quinzaine d'années, un nouveau-né avait sur ses épaules, dès son arrivée, 30 000 € de dettes, aujourd'hui c'est 50 000 €.

Il faut quand même saluer les premières réponses de l'État avec un plan de soutien immédiat annoncé dès la fin du mois de mars, des aides ciblées pour les secteurs les plus exposés, des allègements de trésorerie, un accompagnement des TPE-PME ainsi que des dispositifs déjà connus lors des précédentes crises : l'amortisseur électricité, le guichet d'aide gaz-électricité, les reports de charges, la médiation avec les fournisseurs.

Le Gouvernement a notamment présenté un plan - certes de 70 millions d'euros, mais tout de même - ciblant les secteurs les plus touchés dont le transport routier.

Quand on écoute les organisations économiques, elles rappellent toutefois que ces mesures doivent être simples, rapides et accessibles. La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) demande des dispositifs urgents, ciblés, des prêts bonifiés, l'élargissement de certaines aides et le respect strict des délais de paiement. En Moselle, elle insiste notamment sur le fait d'acheter local, la limitation de l'inflation normative, on en parlait tout à l'heure et les paiements dans les délais.

La Fédération du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), quant à elle, nous alerte sur la hausse du carburant, du transport, des matériaux comme l'aluminium, le PVC, la fonte ou les isolants, tout en demandant un observatoire public pour évaluer et éviter les dérives spéculatives.

Et nos artisans, accompagnés par les Chambres consulaires, attendent des procédures lisibles, adaptées à leurs capacités administratives et réellement mobilisables. Dans cette période, notre responsabilité collective est d'abord celle de la solidarité. Solidarité entre l'État et les territoires, entre donneurs d'ordres et sous-traitants, entre grandes entreprises et Petites et Moyennes Entreprises (PME), entre acteurs publics et monde économique.

Chaque délai de paiement respecté, chaque marché attribué localement lorsque c'est possible, chaque accompagnement de trésorerie peut éviter une défaillance et préserver des emplois.

Mais la réponse ne peut pas seulement être défensive, puisque ces crises, on le sait, on l'a appris, se reproduiront. Notre horizon doit donc être celui de la résilience. Cela suppose de réduire notre dépendance aux énergies fossiles importées, d'accélérer l'efficacité énergétique, de soutenir l'autoconsommation, la chaleur renouvelable, la sobriété choisie, la rénovation des bâtiments, l'électrification des usages industriels et des mobilités professionnelles.

La France dispose de grands atouts avec une électricité largement décarbonée qui est encore un héritage du Général de GAULLE, une stratégie énergétique inscrite dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2026-2035 et un plan d'électrification visant à protéger à la fois le pouvoir d'achat et la compétitivité.

Le Gouvernement nous indique que la production électrique est déjà très largement décarbonée et que de nouveaux usages peuvent être accueillis sur le réseau dans les transports, les bâtiments et l'industrie. La PPE fixe d'ailleurs en cette matière, un cadre à long terme sur le plan de la sécurité des approvisionnements, de l'efficacité énergétique, des renouvelables, des réseaux, de la mobilité propre, de la compétitivité des prix et de l'adaptation des compétences.

Monsieur le Préfet, la Moselle peut être un territoire pilote de cette résilience par son industrie, ses savoir-faire artisanaux, ses entreprises, ses infrastructures, sa culture du travail et sa position au cœur de l'Europe.

Nous appelons de nos vœux une mobilisation coordonnée des services de l'État, de nos collectivités, des Chambres, des organisations patronales et des filières professionnelles afin de protéger immédiatement les entreprises fragilisées tout en préparant l'économie mosellane aux tensions de demain.

Un petit mot sur ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Préfet, en citant de grands exemples en matière d'implantation : vous avez parlé d'HoloSolis, vous avez parlé de CIRC, d'AGCO, sujet sur lequel nous travaillons très bien au niveau local, de l'usine CLAAS, des data centers.

Je note qu'en la matière, mais vous l'avez vous-même rappelé, il y a d'un côté des brevets chinois qui sont utilisés en France, de l'autre, s'agissant de CIRC, des capitaux américains et s'agissant de CLAAS, une très belle entreprise d'Outre-Rhin.

Et donc j'en viens à un sujet qui me paraît fondamental pour notre pays : la souveraineté industrielle. Vous avez cité l'exemple de Novasco, que nous connaissons bien. En la matière, comme je l'ai souvent dit, et encore à Monsieur le Secrétaire Général il y a quelques jours à l'occasion d'une de nos visites, ce n'est pas un drame territorial, puisque le territoire sur lequel Novasco existe est un territoire très riche sur le plan des emplois, mais c'est un drame sur le plan de la souveraineté industrielle.

Le vrai sujet est là. Nous avons à cet endroit un four électrique que beaucoup nous envient et qui aujourd'hui est à l'arrêt. Je me pose une question à laquelle je ne vous demanderai évidemment pas de répondre : je n'ai toujours pas compris pourquoi, au niveau national, a été décidée en moins d'une nuit une aide de 85 millions d'euros à un fonds d'investissement anglo-saxon, quand il a fallu des mois et des mois pour ne pas se décider au sujet d'une aide de 20 millions d'euros à un aciériste du nord de l'Italie.

Je n'ai toujours pas compris. Je pose inlassablement la question à mes interlocuteurs, qu'ils soient à Paris ou ailleurs et personne ne m'a apporté de réponse, ou bien peut-être, n'ai-je pas les moyens de comprendre.

En tous les cas, je me félicite, au niveau de notre département, de l'excellente relation entre ceux qui incarnent la déconcentration et ceux qui incarnent la décentralisation. Il faut souligner le travail remarquable des services de l'État d'un côté, des services du Département de l'autre.

Je voudrais, pour terminer, Monsieur le Préfet, vous remercier pour cette extraordinaire réactivité que vous insufflez à la tête des services de l'État et présenter mes félicitations parce que vous vous inscrivez en faux, par rapport à la citation bien connue d'Odilon BARROT qui, en parlant de déconcentration, disait que c'est toujours « le même marteau qui frappe, mais on en a raccourci le manche ». On sent qu'avec vous, on n'est pas dans cet état d'esprit et je vous remercie de contribuer à notre

libération. Vous l'avez vous-même citée. Nous nous sentons, grâce à vous, libérés, délivrés (*rires*) et j'espère que ça pourra continuer ainsi. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame ROMILLY, au titre du Groupe des Indépendants de Moselle.

Mme ROMILLY. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues.

Tout comme mes collègues prédécesseurs, je ne dérogerai pas à la règle en souhaitant bien sûr vous remercier, Monsieur le Préfet, de la présentation de ce rapport d'activité de l'État en Moselle.

Bien sûr, ces échanges sont utiles car ils permettent de confronter les politiques publiques aux réalités du terrain. Derrière les chiffres, les difficultés, les dispositifs et les procédures, il y a d'abord la vie quotidienne de nos habitants pour lesquels nous, les élus de terrain et de proximité, sommes en général les premiers interlocuteurs.

Nos concitoyens attendent des résultats concrets. Ils veulent des services accessibles, des réponses rapides, de la sécurité, des perspectives d'avenir et une action publique qui simplifie au lieu de compliquer.

Une des premières attentes fortes de notre département concerne les collectivités locales et leurs moyens d'action. Communes, intercommunalités et départements assument chaque jour des missions essentielles : la solidarité, l'école, la voirie, l'autonomie, l'accompagnement des publics fragiles, le soutien à la vie locale. Quand les difficultés augmentent, ce sont d'abord les élus de proximité que les habitants sollicitent. Dans le même temps, chacun le constate, les charges progressent, les contraintes se renforcent, tandis que les attentes demeurent élevées. La Moselle a besoin de collectivités respectées, financièrement stables, et capables d'investir dans la durée.

La deuxième attente concerne l'équilibre entre les territoires, un équilibre concernant l'accès aux soins et à l'éducation, en prenant compte l'évolution démographique en cours.

La Moselle est diverse, urbaine, rurale, frontalière, industrielle, agricole. Cette diversité fait sa richesse à condition qu'elle ne se transforme pas en fracture territoriale. Aucun canton, aucune commune, aucun bassin de vie ne doit se sentir relégué.

Notre département est aussi confronté à une évolution démographique majeure. Bien sûr, selon les projections de l'INSEE, la part des habitants de 65 ans ou plus passerait de 19 % en 2018 à 32 % en 2070, tandis que celle des 75 ans ou plus doublerait de 9 % à 20 %.

Vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, je reprends vos termes, on a de plus en plus de « vieux ». Je n'ai pas trop aimé ce terme, mais soit, c'est une réalité. On a de plus en plus de vieux, mais je pense que l'on peut s'en réjouir parce que c'est signe qu'on s'occupe, en tout cas qu'on essaie, de bien s'occuper d'eux et que l'on vit de plus en plus longtemps.

Derrière ces chiffres, il y a bien sûr des besoins très concrets : davantage de médecins, davantage de solutions de maintien à domicile, davantage de mobilité, davantage d'accompagnement à la dépendance et une présence renforcée des services publics.

Le rapport rappelle les efforts engagés avec 34 France Services déployés en Moselle, 53 communes sont desservies, plus de 163 000 accompagnements réalisés ainsi que 39 maisons de santé pluriprofessionnelles labellisées.

Je signale là aussi l'engagement du Département qui parfois va au-delà de ses compétences, avec notamment une maison de santé qui a été installée à Bitche et labellisée, je pense qu'il faut le souligner.

Dans le même temps, les évolutions démographiques se traduisent aussi dans le système éducatif où, entre 2025 et 2026, les effectifs du premier degré poursuivaient leur diminution dans la quasi-totalité des académies avec des intensités variables selon les territoires.

L'académie de Metz-Nancy connaîtrait ainsi une baisse de l'ordre de 3 % - évolution qui s'inscrit dans une dynamique déjà marquée dans plusieurs départements - notamment en Moselle avec une diminution d'un peu plus de 2 000 élèves dès la prochaine rentrée scolaire dans le premier degré.

Vous nous avez demandé, Monsieur le Préfet, de faire des efforts et de communiquer auprès de nos concitoyens, mais je ne vois pas comment demander à nos concitoyens de faire un peu plus de bébés. On a de plus en plus de jeunes qui ne font plus d'enfants ou qui en font sans doute beaucoup moins que précédemment.

Cette variation, bien sûr, appelle une attention particulière pour l'organisation de l'offre scolaire. Elle annonce également à moyen terme des évolutions qui seront comparables aussi dans le second degré au niveau des collèges du département.

Ces évolutions ne sont pas neutres pour nos territoires. Elles posent très concrètement la question du maintien d'une offre éducative de proximité et plus largement de la présence des services publics dans nos communes.

Cela demande une vigilance particulière et un dialogue étroit entre l'État et les collectivités afin d'éviter que ces ajustements ne se traduisent par un recul de l'égalité territoriale.

La troisième attente est celle de la sécurité du quotidien. Nos concitoyens veulent vivre paisiblement, voir les règles respectées, protéger leurs enfants, préserver la tranquillité publique et pouvoir se déplacer librement. Ils veulent également que les Maires et les élus locaux puissent exercer leur mandat sans menace ni intimidation.

Le rapport rappelle qu'en 2025, près de 50 000 faits de délinquance ont été constatés en Moselle ainsi qu'une mobilisation importante contre les trafics de stupéfiants. Les forces de l'ordre sont engagées et doivent être soutenues avec constance et fermeté et nous sommes fiers en tout cas du travail réalisé par nos policiers, nos gendarmes et nos pompiers. Car la sécurité n'est pas accessoire, elle procède d'un besoin fondamental pour pouvoir vivre librement et sereinement.

Enfin, la quatrième attente concerne l'avenir économique et l'attractivité de la Moselle. Notre département dispose d'atouts considérables et vous l'avez dit, de par sa position frontalière, ses savoir-faire industriels, ses infrastructures, sa jeunesse et son ouverture européenne. Le rapport évoque là aussi plusieurs projets structurants de nouvelles implantations économiques, des projets énergétiques, la coopération transfrontalière et les mobilités vers le Luxembourg.

Dans un contexte international marqué par de fortes tensions, notamment au Moyen-Orient, la question énergétique redevient un enjeu stratégique majeur. Elle concerne directement nos territoires, qu'il s'agisse du coût de l'énergie et de la sécurité des approvisionnements ou de la conduite de la transition énergétique. Elle appelle une coordination étroite et durable entre l'État et les collectivités.

Mais l'attractivité ne se décrète pas, elle se construit par la rapidité des décisions, la simplification administrative, la qualité des transports, le logement, la formation et l'emploi.

Là, Monsieur le Préfet, je suis d'accord avec vous sur ce qui a été dit tout à l'heure, mais je rejoins complètement mon collègue Julien FREYBURGER concernant notamment Novasco, où je pense très sincèrement que l'État a failli en 2024. Je ne parle pas de 2025 où un gros travail a été effectivement réalisé et notamment par notre Ministre de l'industrie, avec qui j'ai beaucoup apprécié les échanges qu'on a pu avoir. Mais je pense qu'en 2024, l'État a failli comme l'a dit Monsieur FREYBURGER. Nous avions un vrai repreneur qui était là pour Novasco. On a raté le coche, l'État, en tout cas, a raté le coche à ce moment-là. Je ferme la parenthèse puisque c'était ce que je souhaitais vous dire.

Toujours est-il que le Groupe des Indépendants défend une ligne claire : sérieux budgétaire, proximité territoriale, protection des plus fragiles, autorité républicaine et culture du résultat. Nous croyons à une action publique pragmatique qui protège, qui simplifie et qui agit efficacement.

La Moselle est un territoire de travail, d'engagement et d'ambition. Elle mérite un partenariat solide entre l'État et les collectivités locales.

Soyez assurés que notre Groupe continuera à porter avec exigence, mais dans un esprit toujours constructif, la voix des élus de terrain, des Mosellans que nous sommes, dans une France qui va si mal.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Monsieur le Préfet, je vous cède la parole pour répondre, pour réagir aux expressions des trois Groupes politiques qui constituent notre Assemblée Départementale.

M. LE PRÉFET BOLOT. - Merci bien Monsieur le Président.

Beaucoup de sujets ont été abordés et viennent en complément de mon intervention tout à l'heure.

Je voudrais effectivement revenir sur la question des moyens de l'État, 2025-2026, posée par M. FOURNIER.

Sur les dotations qui sont à ma main ou à celles du Préfet de Région qui me les délègue, en 2025, on a pu redistribuer sur la base de vos propositions, de vos projets,

37 millions d'euros sur 506 projets en comptant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), le Fonds vert et la Dotation Politique de la Ville (DP. V) : donc 36,9 millions, arrondis à 37 millions, 506 projets.

Cette année, en 2026, la capacité sera légèrement réduite avec une baisse de 0,5 %. On a moins de DETR, mais elle est quasiment équivalente : on était à 14 millions et des poussières et cette année, on sera autour de ce niveau-là.

La DSIL va baisser. On n'a pas encore le montant exact, puisqu'il y aura une répartition régionale. On a fait remonter ce qu'on appelle la première relève, sur la base des projets que vous avez transmis au Sous-Préfet, que j'ai arbitrés avant de les transmettre au Préfet de région. On aura un retour rapidement.

Pour être transparent avec vous, il devait y avoir deux - voire trois - relèves, parce qu'on en fait parfois une juste après l'été. Cependant, il n'y aura probablement pas de deuxième relève, la première - menée dans tous les départements de la région - a déjà épuisé l'enveloppe allouée au Préfet de Région, qui la redistribue ensuite entre les départements. Mais en disant cela, je reste encore prudent, ce n'est pas totalement arbitré par le Préfet de Région.

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), est un peu moins doté au niveau national. Donc, on aura un peu moins au niveau régional et un peu moins au niveau départemental. Tout dépendra aussi de la qualité des projets. L'année dernière, on a mobilisé du FNADT pour l'Opéra-Théâtre à Metz. C'était le principal projet d'ailleurs, il a consommé une bonne partie du FNADT régional pour accompagner l'opération, M. THIL le sait.

Concernant le Fonds vert, je souhaitais attirer votre attention : il va diminuer de 20 à 30 %. Cela dit, cette baisse n'est pas dramatique parce que même si l'enveloppe nationale avait été entièrement consommée l'an dernier, tout n'avait pas été utilisé.

Sur le Fonds vert, on a exploité les opportunités les plus faciles, pour ainsi dire. On a tous présenté des aménagements de tel ou tel bâtiment permettant - grâce à un bon certificat d'énergie - d'afficher des gains de 35 %, tout en complétant la DSIL, la DETR avec du Fonds vert puisque ces financements sont cumulables et le filon, si je puis dire, a été largement exploité.

Cette phase-là, est désormais achevée. On a réalisé tout ce qui concerne les équipements électriques : le remplacement par des ampoules LED dans les communes, l'installation d'horloges pour réguler l'éclairage public selon les heures du jour et de la nuit afin d'éviter tout gaspillage. Tout cela a été fait.

Aujourd'hui je souhaite qu'on se concentre sur le sujet que nous avons tous évoqué : les friches. Pour l'instant, seuls deux dossiers m'ont été remontés : celui des locotracteurs et un autre concernant un garage de transformation de friches à Saint-Avold. On en parle, c'est une réelle opportunité, mais je n'ai pas d'autres dossiers.

Souvent les friches sont portées par l'Établissement Public Foncier de l'État dans le Grand Est (EPFGE), C'est en quelque sorte notre bras armé, mais à l'échelle locale, il n'y en a pas, Pourtant, il pourrait y en avoir sur des parties plus petites. Pour l'instant, je n'en ai pas et ce n'est pas un problème mosellan, c'est un problème régional, c'est-à-dire que l'enveloppe consacrée aux friches dans le Fonds vert est redéployée vers d'autres volets du Fonds vert parce qu'elle n'est pas consommée.

Souvent - et je pèse mes mots - les montants en jeu sont élevés et dépassent les capacités du Fonds vert, tout comme celles du Fonds friches, en particulier pour les grandes surfaces ou, surtout, lorsqu'une dépollution est nécessaire. C'est un fait établi.

Je dis, pour l'instant en tout cas, que je n'ai pas vu grand-chose : locotracteurs et un garage à Saint-Avold, l'ancien garage Peugeot.

On peut aussi rencontrer des problèmes sur le Fonds vert qui concernent l'ensemble des actions de transition écologique, notamment les voies vertes, etc. Là aussi, il me semble qu'il reste des champs d'action, mais peu de projets concrets me sont remontés.

Donc, transmettez-moi vos projets. Une première relève du Fonds vert a déjà eu lieu. J'ai échangé hier soir avec le Préfet de Région : l'enveloppe régionale n'est pas épuisée. Il y aura donc une deuxième relève. C'est donc le moment idéal pour soumettre vos dossiers. Le Fonds vert peut compléter, voire remplacer d'autres financements, avec des subventions pouvant couvrir jusqu'à 80 %, voire 90 % des coûts selon les projets. Faites bien diffuser ce message : il reste encore des possibilités sur le Fonds vert.

Ensuite, on a les dotations aux communes. Vous êtes souvent maires ou avez des responsabilités communales. En Moselle, entre 2022 et 2026, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'a pas reculé, il a augmenté parallèlement

à l'évolution du coût de la vie. On est passé de 182 millions à 189 millions en 4 ans. Sur ce point, il n'y a pas de baisse. Et, telle que la loi a été votée, cela n'annonce pas de recul, en particulier pour les nouvelles équipes municipales qui viennent de prendre leurs fonctions. Après, ce n'est pas l'eldorado non plus, mais ça permet quand même d'anticiper, en sachant qu'il n'y aura pas de diminution.

Pour le Département, Monsieur le Président, un fonds de sauvegarde des départements de 600 millions d'euros a été voté au niveau national. Selon les critères, la Moselle devrait y avoir droit - je parle au conditionnel, car vous ne l'avez pas encore perçu, comme je vous l'avais indiqué. Normalement, cette enveloppe devrait permettre de verser 14 millions d'euros au Département de la Moselle, une somme qui, je pense, serait la bienvenue.

La situation actuelle nous permet donc de continuer à agir. Mais il faut des initiatives, une impulsion locale - et je sais que certains en regorgent. On n'est pas dans une impasse, loin de là : il reste des marges de manœuvre, à condition de s'y mettre ensemble. C'est la logique de notre mille-feuille territorial. Dans de nombreux dossiers, c'est en unissant nos forces que nous parviendrons à concrétiser les projets.

Je remarque aussi - je l'ai dit à l'instant - le rôle essentiel de l'Établissement Public Foncier Régional. Je le mesure ici par rapport à d'autres postes que j'ai occupés auparavant. J'en prends pleinement la mesure aujourd'hui ici en Moselle.

Par ailleurs, vous avez évoqué la question des mobilités. On en parlera cet après-midi, à l'occasion du comité de pilotage sur l'A31 bis à Thionville. C'est un projet majeur, à comparer aux investissements que fait le Luxembourg pour améliorer les axes routiers vers le Grand-Duché.

C'est un projet - j'en parlerai cet après-midi - qui avance selon le calendrier administratif prévu. L'enquête publique débutera le 11 mai et se poursuivra jusqu'à la fin juin. Tout suit son cours.

Ce n'est pas un long fleuve tranquille : plusieurs points restent à éclaircir, notamment concernant la zone industrielle, commerciale et artisanale de Sainte-Agathe, ainsi que les entrées et sorties de tunnels. Ces sujets, déjà largement étudiés et approfondis par le Sous-Préfet de Thionville, ses équipes, celles de la DDT et de la DREAL, nécessitent encore des concertations. Il s'agit là d'un projet d'envergure.

Je le dis et je le répète : le Président le sait, c'est la dernière chance. Si ce projet est remis en cause, après l'A69 entre Castres et Toulouse - que je connais bien, puisque je suis de Castres - il y a l'A31 bis, et il n'y en aura pas d'autres. Donc, soit on prend le virage maintenant, et chacun fait un effort sur les points qui ne lui conviennent pas dans le projet - qu'il s'agisse de la partie gauche, droite, centrale ou supérieure -, soit on avance tous ensemble, soudés comme un pack de rugby, soit on se divise, et ce projet sera définitivement enterré. Il ne repassera pas.

Je ne vais pas vous faire un cours sur la sociologie administrative de nos grands ministères, mais sachez qu'avec un changement de génération, on change souvent de cap. Écoutez-moi bien : chacun devra assumer ses responsabilités.

De mon côté, je veillerai à ce que le cadre juridique soit respecté, à ce qu'on ne perde pas de temps, et à ce que les services de l'État ne complexifient pas inutilement les procédures. Bref, qu'on soit « just on time », comme on dit en bon mosellan.

Les mobilités ne se limitent pas à ce projet. Dans le cadre du SERM (Service Express Régional Métropolitain), se pose aussi la question des liaisons Est-Ouest, qui relie l'axe principal Nord-Sud. C'est un sujet. Il y a un sujet de rabattement, appelons-le ainsi.

Ce n'est pas un sujet simple. Des propositions ont déjà été formulées et des investissements ont été engagés, notamment par le Département. Il y a aussi la question du Conseil Régional, qui, comme vous le savez, a repris la compétence sur plusieurs axes depuis le 1^{er} janvier 2025.

On retrouve là encore un certain mille-feuille administratif - mais la loi le permettait, donc je ne peux pas porter de jugement. Il s'agit en tout cas, de choix législatifs qui ont été appliqués, et qui rendent l'exercice parfois complexe, même si je crois sincèrement que chacun fait de son mieux.

Reste que les enjeux liés aux mobilités sont bien réels.

Côté ferroviaire, l'axe Sud-Nord progresse bien. Notre partenariat avec le Luxembourg porte ses fruits, car le Grand-Duché y a un intérêt direct. Le centre de maintenance des trains devrait être livré l'été prochain, comme prévu. On a par ailleurs validé et agréé les nouvelles rames, plus spacieuses - et c'est tant mieux, car, pour les avoir prises, aux heures de pointe, les usagers sont serrés comme des sardines. Tout cela laisse présager une amélioration significative.

Cela dit, nous ne nous cachons pas derrière notre petit doigt : une fois les améliorations ferroviaires achevées, elles bénéficieront à environ 14 000 usagers supplémentaires. Et si l'on en croit les projections sur l'attractivité du Grand-Duché, cette capacité accrue permettra d'absorber les flux supplémentaires de nos concitoyens qui iront y travailler.

Aussi, mettre ce projet-là en concurrence avec le projet routier est une bêtise. Les deux vont de pair, sauf à considérer que l'économie du Grand-Duché décline et qu'elle ait moins besoin de notre main-d'œuvre. Pour l'instant, elle n'en prend pas le chemin.

Il faut qu'on continue à travailler avec nos voisins luxembourgeois. Vous le savez, on a tenu une conférence intergouvernementale, à laquelle un certain nombre d'entre vous ont participé en décembre. Des chantiers ont été ouverts avec les Luxembourgeois, avec un enthousiasme mesuré de leur côté : une crèche, les déchets, l'aménagement du territoire transfrontalier avec les communes limitrophes du Luxembourg qui ont depuis participé à une réunion pour réfléchir à la mise en place d'un véritable schéma transfrontalier, avec des livrables possibles qu'on pourra co-financer. C'est un peu le but.

On est au début du commencement, mais avant il n'y avait rien. On parlait de compensation, mais il n'y avait pas de véritable travail engagé. Aujourd'hui, on s'est mis au travail. On verra s'il porte ses fruits. On évaluera la sincérité de l'engagement de chacun, et ensuite, on fera le bilan. Cela a déjà représenté un important travail en 2025, et les efforts se poursuivent en 2026.

Un autre sujet qui vous préoccupe est celui de la carte scolaire et de la démographie scolaire. Je crois que le DASEN, Mickaël CABBEKE, Directeur académique des services de l'Éducation nationale - qui est derrière moi - a mené 18 réunions territoriales avec ses délégués et ses inspecteurs.

Il a cherché à coller au plus près de la réalité. Selon ses estimations - et je parle sous son contrôle - nous allons perdre 2 000 élèves dans le primaire. Or, 50 % des écoles primaires du département comptent entre 1 et 3 classes, car la Moselle est un vaste département rural, avec un grand nombre de communes.

50 % des écoles qui ont entre 1 et 3 classes auront 2 000 élèves en moins : ce chiffre est-il fantaisiste ? L'année dernière, on a fait le même exercice, sur des dizaines

de milliers d'élèves et les projections se sont révélées exactes à 20 élèves près. Donc j'ai la faiblesse de croire, là encore, que ces calculs sont justes.

Cela a donc entraîné un certain nombre de conséquences. Le recteur a supprimé 45 postes, ce qui représente déjà une hausse significative par rapport aux années précédentes, mais reste inférieur à la part que la Moselle aurait dû assumer au regard de la baisse de ses effectifs.

Le Directeur fait tout ce qu'il peut pour répartir ces suppressions de postes ou de classes dans les secteurs les moins sensibles, tout en maintenant une école inclusive. c'est-à-dire sans toucher aux dispositifs destinés aux publics les plus fragiles, notamment les enfants en situation de handicap, ou qui rencontrent des difficultés physiques ou psychosomatiques pour intégrer le milieu scolaire.

C'est un exercice particulièrement délicat qui a commencé il y a quelques mois, et qu'on a suspendu en raison des élections municipales pour que le sujet ne perturbe pas le débat de façon excessive. À présent, on reprend ce travail qui se poursuit toujours dans la même transparence et la même sincérité.

Mais nous avons aussi besoin de vous, sans pour autant mettre les enfants dans un bus pendant trois quarts d'heure pour faire des kilomètres, comme cela peut parfois être le cas dans les vallées alpines, en Maurienne ou en Tarentaise. Nous n'en sommes pas là : nous avons la chance d'avoir un département vallonné, mais globalement assez plat ce qui permet, même si ce n'est pas partout, d'aller d'un point A à un point B dans des délais raisonnables.

Il faut regarder les regroupements possibles. Pour l'instant, il n'y en a pas beaucoup. Ils peuvent être suggérés par le Directeur académique, mais l'initiative doit venir du terrain. Nous avons déjà quelques exemples, quelques situations qui montrent que cela peut fonctionner. Mais nous ne pourrons pas conserver ce maillage *ad vitam æternam*, sachant que la moyenne par classe reste inférieure à la moyenne nationale, même après la suppression des 45 postes - et je dis bien : c'est une moyenne. Chacun d'entre vous pourra citer le contre-exemple d'une classe chargée ou d'une classe à plusieurs niveaux. Mais la moyenne, c'est 21 élèves par classe.

Dans l'enseignement privé - et je ne fais pas de comparaison inutile -, en termes de gestion de groupes d'enfants, on est plutôt à un minimum de 30 à 32 élèves par classe. Ce ne sont pas les mêmes enfants, pas la même sociologie, mais enfin, les

publics que vous avez en face de vous restent du même âge et fonctionnent de la même manière : exposition aux écrans, instabilité, etc. Donc, très clairement, on n'est pas dans une baisse du niveau d'encadrement de nos enfants puisque les deux baisses sont proportionnées : la baisse des effectifs et celle des postes vont ensemble.

Il faut rester particulièrement vigilants pour un certain nombre de publics, je l'ai dit, notamment les enfants relevant de l'école inclusive, qu'il s'agisse des Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire), des classes particulières ou des dispositifs spécifiques que nous allons encore développer.

Aujourd'hui, à peu près 94 % des élèves identifiés comme étant en difficulté sont pris en charge : fragilités comportementales, physiques ou physiologiques. Ce n'est pas 100 %, ce n'est pas l'idéal, mais on est quand même sur le bon chemin et il n'y aura pas de sacrifice sur ce point-là.

J'insiste parce que c'est un sujet qui suscite beaucoup de réactions et c'est normal. Plus on va aller vers la rentrée, plus les tensions vont monter. Et puis, de nouvelles équipes municipales arrivent ; parfois, elles subissent immédiatement la pression des parents d'élèves. Je peux comprendre, mais il y a un vrai effort de pédagogie et de responsabilisation à mener.

J'ai parlé des mobilités, de la carte scolaire, de la coopération avec nos amis luxembourgeois. Je reste ouvert à d'autres questions sur les autres champs.

La parole est à vous, sous réserve naturellement du feu vert du Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de vos réponses. Certaines d'ailleurs ont précédé peut-être la question.

B) PRISE DE PAROLE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ET ÉCHANGES AVEC LE CORPS PREFECTORAL

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose donc, parmi les différents thèmes que nous allons aborder, de commencer par la solidarité et je passe la parole à Marie-Louise KUNTZ.

Mme KUNTZ. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental continue d'exercer une prise en charge pour une catégorie de public dont la situation administrative empêche toute perspective d'insertion. Il s'agit des ex-Mineurs Non Accompagnés (MNA) devenus majeurs qui ont entre 18 et 21 ans et qui se retrouvent ou vont se retrouver sous le coup d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

À ce jour, le Département les accompagne encore pendant une durée de 6 mois maximum pendant leur recours. Or, au regard de l'absence de régularisation possible, un maintien de cet accompagnement devient inenvisageable et de plus en plus difficile à justifier.

Au regard de la saturation des dispositifs départementaux et notamment des structures d'accueil destinées aux ex-MNA, le coût de leur maintien pèse de plus en plus lourd sur notre budget. Les réunions et rencontres communes avec les services de l'État confirment cette tension sur nos parcs d'hébergement respectifs pour des prises en charge qui vont au-delà de ce que prévoit la loi.

Dans le même temps et à l'aune d'une plus grande fermeté en la matière, l'État met désormais en place des outils spécifiques pour organiser leur départ dans les meilleures conditions. Cela passe par une orientation unique des jeunes gens concernés vers le Centre de Préparation au Retour (CPAR) de Vitry-sur-Orne. En cas de refus des concernés, les services de l'État avertissent qu'aucune solution d'hébergement ne sera proposée à l'issue de la prise en charge départementale.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, serait-il possible avec votre appui, d'aboutir à une solution concertée qui permettrait de sortir de cette situation par le haut ? On peut penser notamment à l'envoi de courriers émanant de la Préfecture et notifiant officiellement la fin de la prise en charge pour permettre de passer le relais à des associations d'aide.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet, en ce mois de mai 2026, la santé mentale reste au cœur de l'actualité sociale. Après avoir été désignée Grande Cause Nationale en 2025, le Gouvernement a officiellement prolongé ce label pour 2026.

Or, un avant-projet de loi relatif à la protection des enfants a été récemment transmis pour avis au Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE), au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) ou encore au Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale (CNOSS). Cela laisse espérer une présentation du

projet de loi au Conseil des ministres peut-être d'ici mi-mai, mais nous avançons et je n'ai encore rien entendu à ce sujet.

Alors même qu'il avait été écarté cet hiver des priorités du Gouvernement, ce projet, d'après les informations dont nous pouvons disposer, semble assez loin des ambitions de « refondation » initialement annoncées.

Même si ce texte n'est qu'au début de son parcours, pourriez-vous, Monsieur le Préfet, nous éclairer sur ce qu'il prévoit en matière de prise en charge de la santé mentale des enfants et des mineurs protégés ?

Nous avons actuellement 2 300 enfants confiés et sur 2 300 enfants, 40 % ont une double vulnérabilité avec une notification MDPH qu'il est très difficile d'appliquer. Nous manquons de psychiatres, de psychologues, donc qu'en est-il ? Quel est ce budget ? Est-ce que ce budget arrivera enfin ? Est-ce parce que ces enfants nous sont confiés et que l'État part du principe que nous avons ce qu'il faut pour faire, que nous ne pouvons pas bénéficier d'aide à ce niveau ?

Merci, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Toujours dans le domaine des solidarités, en particulier le handicap, Madame FOGEL-GOSSÉ.

Mme FOGEL-GOSSÉ. - Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Préfet, même si vous avez déjà répondu à certaines des questions que je vais vous poser, je vais me permettre de les réitérer car ce sont des sujets auxquels je suis confrontée de manière récurrente sur mon territoire et qui me tiennent à cœur.

Il y a une réelle détresse des enfants, des parents, enseignants et accompagnants. Je souhaite évoquer la multiplication des difficultés de comportement rencontrées dans les classes du primaire, avec des difficultés d'accompagnement qui s'ensuivent malgré la présence de personnels dédiés ou parfois la difficulté de créer des postes, créer des classes adaptées, etc.

Sur notre territoire, des écoles ferment avec un enjeu sur la carte scolaire comme vous l'avez évoqué tout à l'heure. Ce qui aura forcément des répercussions sur nos collèges, comme l'a dit tout à l'heure notre Présidente du Groupe des Indépendants, Valérie ROMILLY. Des classes Ulis devraient être plus nombreuses, car la demande est là, mais il n'y a que peu de places.

Je souhaiterais également souligner la nécessité de libérer des places dans les Instituts Médicoéducatifs (IME) en travaillant sur la chaîne de prise en charge des handicaps et cela à tous les âges de la vie. Ce qui pose des questions sur les EHPAD et les structures pour adultes.

En effet, les adultes âgés de 18 à 24 ans occupent des places au détriment de l'accueil des plus petits. Il serait donc nécessaire de créer de nouvelles places en IME une fois que les adultes handicapés seraient replacés, car je pense que créer de nouveaux IME serait trop coûteux.

Pourrait-on s'interroger sur la mise en place d'une structure dédiée autour de la santé mentale qui pourrait offrir des solutions aux parents et aux enfants placés ou non en IME ? Je pense au centre hospitalier de Lorquin qui se trouve sur mon canton.

Pourrait-on proposer également un groupe de travail État, ARS (Agence Régionale de Santé), Éducation nationale avec bien évidemment le Département sur ce sujet pour progresser ?

Je vous remercie pour votre écoute et les réponses que vous pourrez nous apporter. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET BOLOT. - Oui, merci, Monsieur le Président.

Je vais d'abord revenir sur les premières questions de Madame KUNTZ, relatives aux Mineurs Non Accompagnés, notamment.

Effectivement, c'est un sujet récurrent lors de nos échanges avec le Président WEITEN. Ce sujet me préoccupe d'autant plus qu'il est ambivalent, comme vous l'avez justement souligné : cette prise en charge pèse lourd sur le budget départemental. Concrètement, un mineur non accompagné coûte environ 50 000 € par an, tout compris. À 200, vous imaginez le montant. À 400... la facture devient rapidement très salée.

Sur la question des mineurs non accompagnés, les Départements ont bien une obligation légale de les prendre en charge, et vous le faites. Ce que j'apprécie particulièrement, c'est la vision positive qu'en a le Président WEITEN : pour lui, c'est une chance pour le département. Former ces jeunes, répondre aux besoins des métiers en tension... Bref, c'est un investissement, pas une dépense inutile.

Pour autant, d'autres réglementations s'appliquent à moi, comme à vous tous d'ailleurs, notamment en matière de régularisation des MNA. Quand ces jeunes arrivent à 15, 16 ou 17 ans, après deux ou trois ans de prise en charge, ils deviennent majeurs. Pourtant, vous continuez à les accompagner, car c'est la loi. Vous les gardez même au-delà de leurs 18 ans. On tente de mettre en place un sas pour éviter une rupture brutale et qu'ils ne se retrouvent pas à la rue, alors qu'ils ont été hébergés, nourris, et accompagnés pour s'intégrer correctement pendant leur adolescence et leur formation.

Mais à un moment donné, je dois vérifier les dossiers : contrôler leurs papiers, vérifier qu'ils ne mentent pas, qu'ils ont encore des liens avec leur pays, etc. Bref, savoir si ce sont de vrais déplacés avec de vrais motifs ou pas.

J'ai des fonctionnaires chargés de ces vérifications. Mais si, à chaque fois qu'ils découvrent des faux papiers ou des histoires inventées - ce qui arrive souvent avec les MNA -, je leur dis : « Peu importe, on a investi deux ou trois ans, il faut les régulariser » alors un jour, ils baisseront les bras. Ils feront semblant. Ils fermeront les yeux.

Pour ma part, je veux trouver un équilibre entre d'un côté, des démarches sincères qu'on a prises en charge parce que notre pays est généreux - surtout après avoir formé ces jeunes. De l'autre, une réglementation qui exige que, pour obtenir un titre de séjour ou une autorisation exceptionnelle de séjour avec droit de travailler, il faut vérifier la sincérité de la démarche et l'authenticité des papiers. C'est l'objectif et c'est ce qu'on doit faire.

Et là, un premier problème se pose, qui peut aboutir, comme vous le soulignez, à une OQTF. Quand un MNA de plus de 18 ans - qui est donc un ex-MNA - est frappé par une OQTF, le Département n'a plus l'obligation légale de continuer à assurer sa prise en charge financière, son hébergement ou sa nourriture. C'est un fait. Ensuite, l'application, c'est une autre histoire... C'est au Président d'en décider. Mais juridiquement, cette obligation n'existe plus.

Et puis, il y a les cas où certains MNA ne se comportent pas bien, troublent l'ordre public. Ils sont assez peu nombreux, je le reconnais, on parle d'environ 10 %.

Quand ces jeunes sont interpellés par la police, la gendarmerie, les stupés, ou impliqués dans des bagarres ou des mauvais comportements - parfois liés à des différences culturelles, comme leur rapport aux femmes ou à l'autorité - on essaie d'obtenir des informations pour éviter de les régulariser.

Mais les renvoyer dans leur pays, comme vous l'avez souligné, c'est ce qu'on tente de faire dans la mesure du possible. Pourtant, ce n'est pas si simple, surtout avec les pays d'Afrique subsaharienne.

On a quelques succès, mais aussi beaucoup d'échecs. Résultat : on se retrouve dans une situation de précarité administrative, un entre-deux, comme vous l'avez souligné. Je n'ai pas de solution miracle, mais on y travaille activement. M. CLASQUIN, Directeur de l'Immigration et de l'Intégration, qui collabore avec moi, ainsi que M. SEGUY, Secrétaire Général, peuvent en témoigner. Chaque semaine, j'examine des dossiers. On y consacre du temps, on pèse le pour et le contre... On essaie aussi de mieux coordonner nos actions avec les services du Département, surtout quand ces jeunes approchent de l'âge de la majorité... ou de l'âge qu'ils déclarent.

Les papiers sont parfois incertains. Il faut donc mieux anticiper sur les 6 à 8 mois qui précèdent la majorité. Après tout, quand le Département a investi, que le jeune a fait ses preuves et que le métier est en tension, c'est du gagnant-gagnant. Dans ces cas-là, on n'a pas à s'acharner parce qu'il manque un extrait d'acte de naissance d'un pays africain qui les a brûlés. Il faut soupeser intelligemment le pour et le contre. C'est ce qu'on tente de faire. Maintenant, je ne prétends pas que ce soit facile.

Pour l'instant, le stock reste stable. On arrive à gérer les entrées et les sorties, mais c'est un vrai défi d'autant plus que le nombre de jeunes MNA qui ne viennent pas de pays francophones augmente : ils viennent du Soudan, de la Corne de l'Afrique, de l'Érythrée... Et beaucoup ne parlent pas français, ce qui complique encore la situation.

Bref, cela s'inscrit dans un ensemble plus large : l'immigration irrégulière - ou illégale, appelez-la comme vous voulez - est un vrai enjeu en Moselle, comme ailleurs. On tente d'y répondre *via* des autorisations exceptionnelles de séjour, quand la personne offre des garanties ou peut travailler avec une autorisation.

Mais le problème est là, sous nos yeux, que ce soit dans la ville chef-lieu ou dans les principales villes du département. Alors on s'y met, on essaie de gérer avec humanité et fermeté, comme je le dis toujours.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet.

Concernant votre deuxième question, sur la protection de l'enfance et la santé mentale : oui, une nouvelle mesure est en train de voir le jour. L'idée est de créer, dans

chaque département, une structure dédiée aux parcours les plus complexes, qui coordonnera l'action de tous les acteurs impliqués.

C'est une initiative récente, qui doit se concrétiser par un appel à projets régional et qui aura pour objectif de permettre à tous les intervenants d'agir ensemble sur des cas individuels. Cette mesure fait suite à un arrêté pris il y a deux mois, en février, et vise à simplifier ces parcours, étant donné le grand nombre d'acteurs impliqués.

Normalement, si les conseils départementaux sont retenus pour ce projet, on devrait percevoir 2 200 € par enfant et par an. Cette somme viendrait s'ajouter ou se déduire des efforts déjà consentis par les collectivités ou les structures qui prennent déjà en charge ces personnes.

Pour l'instant, je n'ai pas tous les détails. J'ai demandé à l'ARS de veiller à ce que ces engagements ne restent pas de simples promesses, mais se concrétisent.

Je confirme que ce sujet est régulièrement abordé avec le Président WEITEN. Il y a une réelle préoccupation concernant l'enfance, notamment l'enfance en difficulté ou en situation de précarité. La société génère de plus en plus de familles monoparentales, recomposées, écartelées et ce sont souvent les enfants qui en subissent les conséquences. S'y ajoutent de nouvelles addictions qui n'existaient pas il y a quelques années, notamment aux écrans, qui entraînent une instabilité chronique. Résultat : le nombre d'enfants à prendre en charge augmente significativement, ce qui représente un coût supplémentaire, qui se rajoute au sujet précédent.

Madame FOGEL-GOSSÉ, j'ai déjà répondu en partie, mais pour être plus précis concernant les élèves nécessitant une attention particulière : à la rentrée 2025, nous avons mis en place 4 pôles d'appui à la scolarité. Ces structures visent à offrir un service aux parents d'enfants en difficulté et un soutien aux élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques.

C'est un début : on en a fait 4. L'objectif est d'atteindre une quinzaine de pôles pour la rentrée 2026, puis 21 pour la rentrée 2027. Il s'agit de moyens supplémentaires.

Ces pôles d'appui ont été expérimentés en Moselle à titre préfigurateur. Le Directeur, comme vous le voyez, s'est bien penché sur le sujet et on va essayer de continuer à développer ces pôles d'appui car ils font converger à la fois la communauté éducative, les parents et les élèves qui posent problème. À la rentrée 2026, nous créerons 4 Ulis supplémentaires - à Nilvange, Verny, Hombourg-Haut -, une unité de

l'IME Pierre Villiers sera implantée à Marange-Silvange et un enseignant sera rattaché au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de la circonscription de Montigny-lès-Metz avec des postes supplémentaires pour superviser, j'allais dire, l'ensemble de ces actions menées auprès de ce public.

Je rappelle que ce public dont on a l'impression qu'on n'a pas de chiffres, ces élèves en situation de handicap dans le département représentent 8 000 élèves, ce n'est pas rien. Dans le département, 8 000 élèves en situation de handicap mobilisent 1 100 équivalents temps plein, principalement des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), en plus de tous les professeurs des écoles et de toutes les équipes de direction.

Les Ulis pour l'inclusion scolaire, j'ai dit qu'on en avait 4 de plus. On en a eu 8 en 2025, on en aura 4 en 2026. Au total, on a 210 dispositifs de type Ulis. Je rappelle que ce sont des classes. Et donc, sur le nombre de classes, on en a 210 qui ont une unité localisée d'inclusion scolaire.

On a des unités spécialisées en autisme, même si elles sont disproportionnées par rapport au nombre de gamins qui souffrent de cette pathologie : 4 implantations à Thionville, à Sarreguemines, à Metz, à Magny et des unités élémentaires pour l'autisme, une à Metz et une à Rohrbach-lès-Bitche.

On a une Unité d'Enseignement pour les Elèves Polyhandicapés (UEEP) à Créhange avec 8 élèves, qui a été ouverte en 2023. Je vous donne ce détail pour montrer notre volonté de répondre à toutes les situations parce que les pathologies ne peuvent pas toutes être traitées de la même manière par les mêmes personnels.

L'objectif est d'avoir un dispositif le plus complet possible. Aujourd'hui, on ne couvre pas encore l'intégralité des besoins, mais 94 % de ces 8 000 enfants repérés sont pris en charge - ce qui ne veut pas dire que les 6 % restants sont abandonnés : les familles s'en occupent à 100 %.

Sur ce point, je ne vais pas entrer dans plus de détails. Retenez simplement ceci : les postes supprimés, liés à la baisse démographique de 1 910 élèves dans le premier degré, ne concerneront pas les élèves en situation de précarité, quelle qu'en soit la raison.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Monsieur le Préfet.

On continue dans le domaine social sur la question de l'autonomie et je passe la parole à notre collègue Doan TRAN.

Mme TRAN. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Élue de terrain comme nombre de mes collègues, je constate que la question du vieillissement est devenue une préoccupation majeure de nos concitoyens. En milieu urbain comme en milieu rural, lors des réunions publiques, sur les marchés ou dans nos permanences, les habitants nous interrogent sur l'avenir de leurs parents, sur leur propre avancée en âge, sur la possibilité de rester accompagnés dignement près de chez eux.

Au même titre que la sécurité ou le pouvoir d'achat, le grand âge est désormais au cœur des inquiétudes du quotidien, parce qu'il concerne déjà de nombreuses familles et touchera, demain, chacun d'entre nous.

Le vieillissement de la population n'est plus une perspective lointaine, c'est une réalité déjà à l'œuvre et les conséquences sur notre politique sociale se trouvent devant nous. Au niveau national, la tendance est nette.

D'après l'INSEE, la France comptera en 2070 près de 20 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus, soit près d'un tiers de la population contre 20 % en 2018.

Notre département n'échappera pas à cette mouvance nationale.

Compte tenu de son poids démographique, la Moselle sera confrontée à des besoins considérables en matière d'accompagnement des seniors au cours des prochaines années. Ainsi, notre département figurera parmi ceux où la question du grand âge pèsera fortement sur l'organisation de l'offre médico-sociale.

Or, dans le même temps, l'offre d'hébergement ne progresse pas au même rythme.

Les données de la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) montrent une progression limitée des capacités d'accueil tandis que les projections démographiques de l'INSEE annoncent une hausse du nombre de personnes âgées.

De plus, nous sommes inquiets, Monsieur le Préfet, les chiffres de l'INSEE indiquent que le taux national d'équipement en hébergement pour personnes âgées est de 132 places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus. Chers collègues, nous savons aussi que la question n'est pas seulement quantitative.

Les profils des résidents appellent une prise en charge de plus en plus médicalisée, plus spécialisée, plus adaptée aux troubles cognitifs et à la perte d'autonomie lourde.

La question des places en EHPAD est donc centrale.

Mais même lorsque les places existent, encore faut-il disposer des personnels soignants, médico-sociaux et d'accompagnement nécessaires. La DREES estime qu'entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires seront nécessaires d'ici 2050.

Enfin, la question du vieillissement des personnes âgées en situation de handicap se pose également.

Sur ce point, l'ARS Grand Est souligne la hausse importante du nombre de personnes handicapées vieillissantes et par conséquent la nécessité d'adapter les accompagnements. Comme vous le savez, la question du vieillissement touche directement au cœur des compétences départementales. Comme le rappelle souvent notre Président, notre action accompagne les Mosellans « du premier sourire au dernier soupir ».

Face au vieillissement de la population, le Département doit avoir les moyens de se mobiliser pour garantir la dignité, l'autonomie, et l'accompagnement des plus fragiles jusqu'aux derniers temps de la vie.

En Moselle, cette responsabilité prendra une ampleur croissante, car selon l'INSEE, les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteraient 32 % de la population à l'horizon 2070 contre 19 % en 2018.

Leur part deviendrait ainsi supérieure à celle des moins de 20 ans qui ne représenterait plus que 18 % de la population mosellane.

Cela signifie très concrètement davantage de besoins en aide à domicile, en établissements adaptés, en soutien des aidants ou en solutions de proximité sur l'ensemble du territoire.

Dès lors, ma question est la suivante : quelles réponses concrètes l'État entend-il apporter au Département pour anticiper, financer et accélérer l'adaptation de l'offre d'accueil et de soins pour les personnes âgées, notamment en EHPAD, ainsi que pour les handicapés vieillissants, alors même que les collectivités départementales exercent

déjà leurs compétences sociales dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint ? Plus généralement, quel sera l'habitat senior de demain ?

Car sur ce sujet, sur cette responsabilité collective, nous ne pouvons pas attendre qu'une tension se transforme en crise.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Dans le domaine de l'action sociale en général et de l'habitat en particulier, Monsieur Constant KIEFFER.

M. KIEFFER. - En Moselle, nous faisons face à un paradoxe : une demande soutenue de logements sociaux (25 000 demandeurs, plus 20 % depuis 2020), mais aussi un volume non négligeable de logements vacants, notamment sur certains territoires, y compris des territoires dits « tendus ».

Quels dispositifs l'État entend-il renforcer ou simplifier pour faciliter la remise sur le marché ? Comment accompagner concrètement le Département de la Moselle qui réfléchit à un dispositif incitatif de remise sur le marché locatif des logements vacants, dans quel type de stratégie ?

Pour rappel, la remise sur le marché est plus vertueuse qu'une construction neuve car elle répond à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), moins consommateur de carbone, de foncier, elle permet de recycler des matériaux, mais demeure une opération plus aléatoire techniquement, et reste économiquement difficile à équilibrer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET BOLOT. - Merci, Monsieur le Président.

Sur la question des EHPAD, Madame TRAN - c'est un sujet qui me touche aussi à titre personnel - je suis probablement le seul Préfet en France à avoir passé plus de 60 jours dans un EHPAD ces trois dernières années, car je m'occupe de mon papa et de ma maman. Mon papa nous a quittés il y a deux mois. J'y retourne encore deux jours par mois. Quand j'y suis, je reste dans l'établissement, sauf la nuit. Je connais donc parfaitement la réalité des EHPAD publics, avec des tarifs accessibles. Et je mesure la souffrance des résidents, ce sentiment d'abandon, cette impression, comme ils le disent eux-mêmes, d'être devenus des « déchets ».

Franchement, quand on visite un EHPAD en tant qu'élu ou représentant de l'État, on nous présente souvent la résidente la plus vaillante, on rigole un peu avec elle, on boit un café et on repart. Mais quand on y passe du temps, quand on y vit deux jours, qu'on assiste aux repas, à la toilette, à tous ces moments du quotidien, on se rend compte qu'on frôle la limite basse de la dignité.

Ensuite, il y a ce défi démographique devant nous qu'on ne sait pas bien gérer. Les personnels, souvent très dévoués, sont surchargés de travail : 3 soignants pour 66 résidents officiellement « valides », alors que la moitié d'entre eux sont presque grabataires. Dans les unités spécialisées, 15 personnes en perte d'autonomie réclament une attention constante, mais le service n'est ni immédiat ni toujours compris par les résidents.

Et puis, il y a les lourdeurs administratives : pour gagner 20 minutes pendant les repas en installant un lave-vaisselle - 20 minutes pendant lesquelles les aides-soignantes pourraient s'occuper des papis et des mamies au lieu de faire la vaisselle -, il faut attendre un an pour que le lave-vaisselle arrive.

Tout cela est extrêmement compliqué et c'est une responsabilité collective. La vie a évolué : les jeunes générations, souvent éloignées géographiquement de leurs parents, ne peuvent plus s'en occuper. On a donc confié cette charge à la collectivité, mais aujourd'hui, l'ampleur du phénomène nous dépasse.

Ma recommandation, c'est de tout faire pour que les personnes restent chez elles le plus longtemps possible, même en cas de handicap partiel. Tant qu'elles ne représentent pas un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, il faut les maintenir à domicile. C'est là qu'il faut concentrer nos efforts. Pour les structures, en revanche, ce sera plus compliqué.

Le « turn over » du personnel est énorme. Les soignants les plus impliqués, les plus engagés finissent par se décourager, les infirmières, les infirmiers aussi, se tournent vers le secteur libéral, attirés par de meilleurs revenus. Quant aux médecins, dans 2 cas sur 3, ce sont des étrangers qui maîtrisent souvent mal le français. Imaginez le dialogue avec des résidents de 90 ou 95 ans : même avec de la compassion, de l'empathie, la communication est difficile.

Ce que je veux dire, c'est que notre système a des failles, il n'est pas parfait. L'État en a conscience et il investit. Le Département, de son côté, dépense également

beaucoup : 111 EHPAD, 8 500 résidents et nous faisons tout pour soutenir ces structures, notamment en cas de difficultés financières, où je demande à l'ARS de compléter nos efforts pour équilibrer la situation.

Il arrive souvent que l'on ne boucle pas l'année. Des décisions sont alors prises au niveau national, qu'on doit ensuite répartir au niveau départemental. Elles transitent par les Directeurs généraux des ARS, puis par les unités départementales de l'ARS, et finalement, on se retrouve face au Président du Conseil Départemental avec un constat : 10 EHPAD sont en difficulté, avec des budgets qui ne se bouclent pas. Il faut absolument que les salaires soient payés, car si, en plus, les aides-soignantes partent sans être rémunérées, ce serait la catastrophe absolue.

On fait donc en sorte que les fonds arrivent et on bouche les trous. Je ne dis pas que c'est très encourageant et les perspectives démographiques que vous avez rappelées, je les partage. Effectivement, une vraie montagne nous attend.

On a une montagne à gravir, il faut qu'on forme plus de jeunes à ces métiers et qu'on les valorise mieux. Vous avez peut-être vu dans la presse qu'on va parler des Maisons France Autonomie.

Changer de nom ne résout pas les problèmes financiers ou humains sous-jacents, mais parfois, c'est tout de même un signal important en termes de reconnaissance et de valorisation de ces métiers.

J'ai beaucoup échangé avec les aides-soignantes. Je les connais toutes dans l'EHPAD où se trouve ma maman. Toutes celles de l'État, je les connais. Je peux vous dire que ce sont des femmes formidables. Ce qu'elles font, très peu d'entre nous pourraient le faire. Et je comprends qu'à un moment, avec le salaire qu'elles perçoivent, elles se posent des questions. Et nous, on en est d'autant plus touchés. C'est difficile.

La situation risque de se compliquer davantage : la population vieillit aussi au Grand-Duché voisin, où, pour les mêmes tâches, on peut être payé le double, voire deux fois et demie plus.

Il y aura donc cette difficulté supplémentaire, en plus du défi démographique lié au vieillissement de la population. À court terme, je n'ai pas de solution toute prête. On reste particulièrement vigilants. Vous avez vu, on a suivi de près le dossier de la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées (MAPA).

La MAPA représente 6 000 personnes gérées soit à domicile, soit dans des maisons de retraite. C'est l'Office d'Hygiène Social (OHS) en Meurthe-et-Moselle qui a tout repris. On a veillé à combler les lacunes : la société qui livre les repas continue de le faire et si elle ne peut plus, on en trouve une autre...

On veille vraiment à éviter toute rupture. Mais je reconnais qu'on a encore du mal à anticiper l'ampleur des défis à venir, compte tenu du vieillissement de la population que vous avez évoqué. Le pic n'est pas si lointain : en 2046, nous serons, nous, directement concernés, avec un croisement démographique qui créera le plus grand décalage.

D'ici là, peut-être que les MNA formés par le Conseil Départemental viendront nous prêter main-forte en tant que soignants. Mais oui, c'est un vrai sujet Madame TRAN.

Je ne vais pas botter en touche sous prétexte que je suis Préfet, ni vous dire qu'on trouvera une solution magique demain. Non, c'est un vrai défi et je vous assure, c'est un sujet que je connais personnellement, très personnellement.

Sur le logement, vous avez raison de souligner la problématique des logements vacants dans le département, comme le fait souvent le Président. Je crois qu'il y en a 40 000 – je parle sous votre contrôle, Président –, 45 000, voire 47 000.

C'est un vrai défi : il faut adapter ces logements vacants, maîtriser les coûts de rénovation pour les remettre sur le marché et attirer des locataires. Les travaux menés par nos bailleurs sociaux donnent généralement de bons résultats. Par ailleurs, des dispositifs d'aide, allant jusqu'à plusieurs milliers d'euros par logement, existent, que ce soit via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou des mesures spécifiques de l'État pour stimuler ces travaux.

Les bailleurs sociaux remplissent leur mission, c'est leur rôle. En revanche, le secteur privé, aujourd'hui en difficulté, a besoin d'être stimulé. Les investisseurs hésitent : l'accumulation des normes a provoqué une frilosité, voire un désengagement.

Il y a quelques années, un investissement de 150 000 € permettait de mettre un T1 ou un T2 sur le marché, avec des dispositifs fiscaux avantageux (amortissement en 9 ans, réductions d'impôts, etc.). Sans les juger, ces mécanismes ont été progressivement réduits par le législateur. Aujourd'hui, ils ne sont plus assez incitatifs.

Et puis, il y a les normes F et G sur les logements dits "passoires thermiques", un terme qui plaît beaucoup aux médias, d'ailleurs. Pourtant, beaucoup de logements classés F ou G ne sont pas des passoires thermiques, mais le terme donne l'impression de défendre une noble cause.

Résultat : on retire du marché des dizaines de milliers de logements, alors que certains trouveraient preneur avec plaisir et à des prix tout à fait abordables.

Cela ne nous dispense pas de mener une politique offensive pour relancer le logement social. On en a parlé tout à l'heure : il y a des friches. Construire dessus coûte plus cher, car le foncier est onéreux, il faut souvent le dépolluer ou le réaménager. Pourtant, ces friches nous permettent de contourner le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), puisque ces terrains sont déjà artificialisés, même si on doit tout raser pour reconstruire.

Il existe également du foncier exploitable dans le département. Cependant, au-delà de 2 800 € le mètre carré, la situation se complique : les bailleurs sociaux, soucieux de leur budget, hésitent à s'engager par crainte de difficultés financières.

Quant aux investisseurs privés et aux propriétaires, les choses semblent enfin évoluer à l'échelle nationale. Les projets de loi se multiplient, comme celui porté par KASBARIAN d'Eure-et-Loir ou l'initiative JEANBRUN du Ministre JEANBRUN. Une prise de conscience émerge : la production de logements, aujourd'hui trop faible, ne peut plus suffire. Les normes inadaptées et le frein à l'investissement privé – notamment dans la rénovation ou l'achat en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) – ont nui à la dynamique du secteur qui permettrait pourtant de relancer la location à des tarifs accessibles et adaptés aux besoins des familles d'aujourd'hui. Pourtant, cette dernière pourrait relancer la location à des tarifs accessibles, mieux adaptés aux besoins des familles.

Les T4 et T5 des années 80-90 ne correspondent plus à la demande actuelle, désormais centrée sur les T2 et T3. Lorsqu'on rénove une vieille maison en centre-ville ou en centre-bourg, il est essentiel de réfléchir à l'usage. Les grandes familles étant moins nombreuses, privilégier des appartements s'avère souvent plus judicieux.

D'ailleurs, je vous le dis parce que c'est la réalité : quand je regarde les demandes des mairies qui souhaitent remettre des logements en circulation en les rénovant elles-mêmes, voire en les gérant directement, il y en a très peu. Sur 725 communes, très peu

me proposent des projets. Certaines, à juste titre, préfèrent passer par les bailleurs sociaux : « Ils feront le travail à notre place ».

Ce phénomène ne concerne pas que la Moselle. Quand j'étais dans le Morbihan, c'était pareil : j'avais deux projets par an, grand maximum. Ici, la situation est similaire. Je comprends les réticences : gérer directement n'est pas chose aisée.

Quand un locataire ne paie plus, le maire et son premier adjoint se renvoient la responsabilité : « C'est toi qui t'en occupes ? » – « Non, c'est toi. » Au final, cela pourrait coûter un électeur. Mais en réalité, on n'en arrive même pas là.

Pourtant, on voit tous dans nos villages, les maisons fermées. On sait que le grand-père est décédé, que la maison est vide, que les héritiers veulent la vendre... Et malgré tout, on n'est pas très proactif sur le sujet. Pourtant, cela permettrait de repeupler les centres-bourgs. Et c'est un vrai sujet, un sujet structurel. Je n'accuse personne en disant cela.

D'ailleurs, les bailleurs sociaux aussi hésitent à s'aventurer trop loin dans les campagnes, car cela leur coûte cher. Un agent qui consacre une matinée ou une journée à visiter deux logements sociaux dans un village reculé, ce n'est pas rentable. Il est bien plus intéressant pour eux d'en visiter 100 en une journée dans la banlieue de Metz ou de Thionville.

Tout le monde est concerné par ce phénomène. J'espère que les propositions législatives seront adaptées et que les mesures permettront au moins d'assouplir les contraintes sur les logements classés F et G. Cela pourrait relancer la mise en circulation de logements qui, avec des travaux raisonnables, restent viables, par exemple, en investissant X milliers d'euros sur 3 ou 5 ans pour les remettre en état.

Ce sera conditionnel, bien sûr, ce ne sera pas un open bar. Mais je pense que cela pourrait débloquent une partie des logements classés F et G, qui représentent aujourd'hui 600 000 logements bloqués en France. Même si on n'en débloquent que 10 % - soit 60 000 logements -, ce serait déjà bien.

Voilà, je suis à votre disposition pour tous vos projets liés au logement. Je suis également le représentant local de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Je distribue donc les aides à la pierre, comme certains d'entre vous le savent.

Je suis en quelque sorte la pierre angulaire de ce dispositif. Pourtant, j'ai parfois l'impression d'être simple spectateur, alors que j'ai les compétences et les moyens pour agir. Il y a toujours une raison de ne pas avancer.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur le Préfet.

Pour compléter sur les personnes âgées, le problème majeur, c'est la question des places. Depuis 10 ans, on n'a pas eu un lit supplémentaire. Or, on sait qu'il faut entre 3 et 5 ans pour ouvrir de nouveaux équipements. Cela signifie que le retard est déjà important aujourd'hui... et qu'il ne fera que s'aggraver dans les années à venir.

Au-delà des problèmes de personnel, nous ne parvenons pas à obtenir de l'ARS de nouvelles places ou des lits supplémentaires. À chaque réunion, je souligne les besoins criants de la Moselle, mais on se contente de redéployer l'existant. La situation est dramatique : chaque EHPAD affiche aujourd'hui une liste d'attente de plus d'une centaine de demandes.

Et vous savez que la durée moyenne de séjour en EHPAD est de 2 ans et demi. Cela signifie que certaines personnes ne verront jamais la porte de l'EHPAD. Il ne se passe pas une semaine sans que nous soyons sollicités, dans nos communes ou nos cantons, par des familles qui nous disent : « La maman ou le papa est dans une situation difficile : il ou elle a chuté et ne peut plus rester à domicile, son état psychologique se dégrade... Que faire ? » Et c'est permanent. Aujourd'hui, on fonctionne au système D.

On n'est même plus dans une organisation institutionnelle : on fonctionne au système D. Résultat, la réponse dépendra souvent de qui proposera la solution la plus rapide ou la plus avantageuse. Et je n'arrive pas à me faire entendre.

Je ne sais pas si c'est la même chose dans les autres départements de la région, mais aujourd'hui, l'ARS est très déconnectée des réalités et des préoccupations de nos concitoyens sur le terrain. Certes, je suis Vice-Président et représentant des Départements à l'ARS du Grand Est, mais croyez-moi, cela n'a aucune incidence.

Je l'ai déjà dit à Monsieur le Préfet de Région, mais je le répéterai encore lors de notre prochaine réunion. Je serai le perroquet de service...

Le problème va prendre de l'ampleur, c'est certain. Je tenais à le souligner.

Concernant l'Office d'Hygiène Sociale (OSH) que vous évoquiez, une question reste en suspens : une action en justice est toujours en cours. Pour l'instant, on en est là. Tous les contrats ont été transférés à l'OSH.

J'étais là depuis 6 mois seulement quand j'ai dû gérer le dossier de la MAPA. Une décision de justice a été rendue : c'est le Département qui assume l'intégralité des charges des prêts contractés par la MAPA. Nous payons donc les emprunts, sans aucune garantie de notre côté, tandis que la MAPA, elle, n'a jamais eu à supporter le poids de ces investissements. Ce sont des partenariats qui continuent jusqu'en 2038.

Et malgré cela, le prix de la journée n'a pas baissé.

Voilà. On continue.

Nous passons à l'environnement, à l'histoire et je passe la parole à notre collègue Emmanuel LEBEAU.

M. LEBEAU. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues.

Avant toute chose, je tiens à vous remercier, Monsieur le Préfet. Merci pour votre ton, un ton franc, sincère, authentique, cela fait du bien pour un représentant de l'État.

Je vais vous parler d'un sujet qui touche directement notre canton depuis plus de cinq années. Le site du Fort de Queuleu, propriété de l'État, est à la fois un lieu historique majeur et un véritable poumon vert en cœur de ville. Il est fréquenté par les Messins, les Mosellans, sportifs, familles, notamment grâce aux aménagements réalisés : sentiers, parcours de santé et aires de jeux. Il permet à de nombreux habitants de pouvoir pratiquer du sport santé. Il constitue un îlot de fraîcheur essentiel, particulièrement en période de canicule que nous connaissons maintenant chaque année.

Or, le 25 octobre 2021, le site a été totalement fermé à la suite des dégâts causés par la tempête Aurore. Oui, 5 ans déjà. Une réouverture partielle est intervenue en septembre 2022 avec l'intervention de l'Office National des Forêts (ONF) permettant l'accès à environ 7 hectares sur les 40 hectares que compte le site.

Malgré cela, une large partie du Fort demeure aujourd'hui encore inaccessible près de 5 ans plus tard. Les habitants attendent légitimement la réouverture complète de cet espace naturel propriété de l'État.

Par ailleurs, l'association du Fort de Queuleu, engagée dans la transmission de la mémoire des internés-déportés, souffre également de cette situation avec une

fréquentation réduite alors même que des investissements publics importants, cofinancés par le Département, ont été réalisés pour valoriser ce site, sans parler du problème de la passerelle qui n'est plus accessible aux véhicules et bloque ainsi toute rénovation de la casemate A.

Monsieur le Préfet, nous vous sollicitons donc à nouveau afin que l'État agisse enfin sur ces biens.

Concernant la réouverture de ces 40 hectares, pouvez-vous nous indiquer le calendrier précis et les moyens que l'État entend mobiliser pour permettre la réouverture intégrale de ce site majeur, sécurisé et durable du Fort de Queuleu ?

Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y M. Le Préfet.

M. LE PRÉFET BOLOT. - Oui, je vais essayer de vous répondre assez rapidement. Merci, Monsieur LEBEAU.

C'est un dossier sur lequel on a travaillé avec le Président de l'Eurométropole pas plus tard qu'hier. Nous collaborons également avec le Directeur des Finances publiques pour régler une question de transmission de propriété concernant un ancien site militaire désaffecté. Ce site, désormais dans le domaine privé de l'État et géré par l'ONF, implique plusieurs services, ce qui explique la longueur des discussions.

Pourtant, je connais bien ce site – j'y ai pratiqué le VTT – et il est superbe. Cependant, il présente des dangers, notamment en raison des dénivelés importants sur certaines falaises ou murailles. La sécurité y est donc un enjeu majeur.

La question de l'association est également importante pour la casemate A. Il s'agit d'une association qui fonctionne bien : elle compte environ 300 membres aujourd'hui. Elle organise des manifestations patriotiques, mémorielles de qualité. Mais le problème de la passerelle subsiste.

Avec l'Eurométropole, on travaille sur une estimation de 2023 pour les 40 hectares, évalués à 22 000 €, ce qui est assez faible. Le problème n'est pas financier, mais procédural. On attend le retour de l'ONF pour connaître l'état du boisement, s'il est dangereux ou pas. Par exemple, si un arbre tombait et blessait un enfant de 5 ans, il faudrait identifier le responsable. Clarifier ce point est donc impératif.

L'étude a déjà été menée et sera actualisée. Ensuite, après discussion avec l'Eurométropole, on souhaite qu'elle se positionne sur le rachat d'une parcelle à délimiter. Les services des Domaines devront définir les limites autour de la passerelle, qui, comme vous le soulignez, présente des fragilités. Une fenêtre de trois mois à l'automne permettra d'agir : pendant cette période, nous prévoyons d'accompagner la collectivité pour reconstruire la passerelle.

D'ici là, il faut aboutir. Rien n'est encore gagné, mais les travaux avancent. Une délibération de l'Eurométropole doit confirmer son intérêt, non seulement pour la passerelle, mais pour l'ensemble du site, y compris son rachat. Une fois cette étape franchie, le transfert de propriété pourrait avoir lieu, d'autant que l'Armée, l'ancien propriétaire, n'y a plus aucun intérêt, et qu'il n'est pas utile pour nous de le conserver.

Par ailleurs, les 40 hectares d'espaces verts pourraient servir de compensation dans le cadre de la loi ZAN. Il faudra examiner cette possibilité avec mes services compétents. Cela pourrait aussi présenter un intérêt supplémentaire pour la collectivité.

C'est un sujet que l'on suit de près : hier encore, on a travaillé avec le Président de l'Eurométropole et ses équipes. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) prépare également un protocole à nous soumettre, mais il serait préférable qu'on se positionne sur l'ensemble du projet pour éviter tout découpage.

En revanche, on envisage tout de même un découpage partiel : une option ferme pour une partie et une option d'achat pour le reste, mais en tenant la temporalité pour cet automne, afin de réaliser les travaux et rendre la passerelle accessible aux véhicules. Actuellement, les membres de l'association s'y rendent à pied et doivent décharger les véhicules au préalable, pour les cérémonies.

Voilà où on en est. C'est un dossier d'actualité.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Monsieur DIDIOT.

M. DIDIOT. - Merci Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Monsieur le Préfet, je souhaite attirer votre attention sur la progression préoccupante du frelon asiatique qui constitue aujourd'hui une menace très concrète pour la biodiversité et en particulier pour nos abeilles.

Ce prédateur redoutable exerce une pression considérable sur les colonies d'abeilles. Les apiculteurs de notre département en témoignent. Les dégâts sont déjà

bien réels avec des ruchers fragilisés, parfois décimés. Au-delà de la filière apicole, c'est toute la pollinisation et donc une part essentielle de notre équilibre écologique qui est aujourd'hui menacée.

Face à cette situation, les communes tentent d'agir. Ici ou là elles installent des pièges ou soutiennent des initiatives locales. Cependant, ces actions restent très disparates et souvent isolées, faute de coordination à une échelle plus large. Pourtant, dans plusieurs départements, des plans de lutte structurés ont été mis en place permettant d'organiser efficacement le piégeage des reines, la destruction des nids ainsi que l'accompagnement des collectivités et des apiculteurs.

J'en arrive à ma question : le début du printemps constitue précisément la période la plus propice pour piéger les reines fondatrices. Nous venons malheureusement une nouvelle fois de laisser passer cette fenêtre d'action.

Dès lors, un plan départemental coordonné de lutte contre le frelon asiatique est-il actuellement à l'étude dans notre département ?

Si tel est le cas, à quelle échéance pourrait-il être mis en œuvre et quelles en seraient les principales modalités : coordination des actions, soutien aux communes, organisation de la destruction des nids ou encore accompagnement des apiculteurs ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉFET BOLOT. - Merci Monsieur DIDOT.

Votre question rejoint une préoccupation que nous partageons avec le Président WEITEN. Ce sujet figure systématiquement dans notre feuille de route lors de nos relevés de décision.

Nous agissons sur ce dossier, car ce phénomène ne concerne pas seulement la Moselle. Vous avez raison de souligner qu'il prend de l'ampleur : l'année dernière, 530 signalements de nids ont été recensés dans 204 communes, dont 400 ont été détruits. Cependant, ces actions restent répressives si j'ose dire et non préventives.

Votre interrogation pose plutôt la question de savoir comment agir en amont, plutôt que d'être obligé d'intervenir lorsque l'on découvre un nid à proximité avec le danger que ça représente.

On a monté un groupe de travail, animé par ma Directrice de Cabinet, avec les services du Conseil Départemental et un sapeur-pompier recommandé par le Président WEITEN, spécialiste de ces sujets. L'idée est de pouvoir présenter un plan départemental pour être prêts à solliciter une enveloppe nationale de 3 millions d'euros, si elle est dégagée. Autant être les premiers à la solliciter.

Les nids sont très concentrés sur l'axe Metz-Thionville, bien que d'autres zones soient également concernées. Les interventions cartographiées le confirment. L'essentiel est d'abord d'établir une cartographie globale pour identifier les secteurs où une réaction rapide et une concentration des efforts sont nécessaires.

Ensuite, on a deux techniques possibles : soit neutraliser les reines au printemps, soit déployer des moyens pour détruire les nids au moment de leur construction, pas quand ils sont dangereux.

Pour cette année, comme en 2025, on va jouer les pompiers, c'est le cas de le dire. On interviendra pour détruire les nids signalés par la puissance publique aux côtés du SDIS. La question du financement des interventions - payantes, pas payantes - sera abordée en conseil d'administration du SDIS.

L'objectif est d'être opérationnel dès l'automne prochain avec une cartographie précise des implantations et des nids détruits, ainsi qu'un état des lieux des moyens d'intervention disponibles. Ensuite, il faudrait désigner un référent chargé d'orienter les maires vers la solution adaptée (entreprise spécialisée, pompiers, etc.), dans une démarche ciblée et efficace. Là on est sur le volet répressif.

Sur le volet anticipatif, il faudra se doter de moyens, notamment chimiques, pour neutraliser les nids en formation ou les reines avant leur reproduction. Ce sujet est étudié depuis six mois. Pour consolider les bases, sous le contrôle de Madame MERCURY-GIORGETTI, quelques mois supplémentaires seront nécessaires. La phase finale est engagée : une fois le dispositif prêt, l'enveloppe nationale sera sollicitée, si elle est disponible.

Le sénateur KHALIFÉ, votre collègue, a écrit au Ministre qui a répondu notamment que la situation des apiculteurs ne relevait pas d'une crise comparable à la dermatose nodulaire. Il a également souligné que les apiculteurs ne cotisent pas à la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) - ce qui est exact. Dans ces conditions, il n'est pas possible, pour l'instant, de solliciter ce fonds.

En revanche, je pense qu'il faudrait s'adresser à l'autre Ministre. Si je me souviens bien, le sénateur KHALIFÉ a écrit au Ministre de l'agriculture. Mais il me semble surtout nécessaire d'écrire au Ministre de la transition écologique sur ce sujet.

De plus en plus d'élus se mobilisent car le problème n'est plus ponctuel : l'espèce s'installe durablement et il faut agir. L'objectif prioritaire est d'intervenir au printemps, période clé de reproduction, quand les frelons se reproduisent et gagnent en puissance.

Sur le volet répressif, 80 % des nids ont déjà été détruits - une efficacité qu'on peut encore améliorer. Mais l'enjeu principal, reste de réduire durablement leur présence dans le département.

Le travail engagé est prometteur et je vous ferai un bilan l'an prochain.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Madame TONIN.

Mme TONIN. - Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Préfet.

Permettez-moi de revenir sur l'engagement du Département de la Moselle en faveur du coteau du Mont Saint Quentin.

Depuis plus de 10 ans, nous accompagnons les communes de Lessy et Scy-Chazelles pour préserver et valoriser ce territoire remarquable.

Aujourd'hui, cette ambition se heurte à une réalité bien connue : la déprise agricole et l'enfrichement progressif du coteau. Ces phénomènes fragilisent les milieux, réduisent la fonctionnalité agronomique des sols et altèrent la vocation viticole historique du territoire. C'est pour répondre à ces enjeux que les communes de Lessy et Scy-Chazelles ont engagé des procédures d'aménagement foncier, forestier et environnemental en 2024.

Ces Aménagements Fonciers Agricoles, Forestiers et Environnementaux (AFAFE) concernent en partie des parcelles situées en zone AOC où la viticulture constitue un marqueur identitaire fort. Leur réussite repose sur des conditions exigeantes : continuité parcellaire, cohérence foncière, accessibilité, qualité agronomique. Or, les parcelles aujourd'hui enfrichées ne jouent plus leur rôle écologique. Elles abritent principalement des espèces opportunistes et ne contribuent plus aux continuités écologiques. Leur remise en culture représente donc un gain, non une perte : un gain agronomique, un gain paysager, un gain en matière de prévention des incendies, les vignes constituant de véritables pare-feux naturels.

Les AFAFE actuellement engagés, lorsque malgré la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, la suppression des haies représente un intérêt faible ou moyen, demeure indispensable à la réalisation de l'aménagement foncier, les services de l'État exigent la replantation d'un linéaire compensatoire appliqué avec un coefficient multiplicateur de 2.

Dans ce contexte, l'instauration d'un taux de compensation environnementale serait contre-productive et réduirait encore la surface agricole utile, alors même que l'objectif premier est de remettre en production des terres abandonnées.

Monsieur le Préfet, le Département agit ici dans une logique d'intérêt général : reconquête agricole, relance viticole, lutte contre l'enfrichement, maintien des paysages emblématiques du Mont Saint-Quentin. À l'approche de la saisine prévue dans les prochains jours pour l'arrêté des prescriptions environnementales, nous souhaitons nous assurer que les mesures retenues permettront d'atteindre ces objectifs dans un cadre clair, cohérent et partagé.

Aussi, Monsieur le Préfet, au regard des enjeux agricoles, environnementaux et patrimoniaux du coteau et compte tenu des pratiques administratives observées dans d'autres territoires viticoles, le Département souhaiterait savoir si les AFAFE de Lessy et Scy-Chazelles pourront être exemptés de taux de compensation environnementale afin de garantir la cohérence des politiques publiques engagées et la pleine réussite de ces opérations d'intérêt général.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET BOLOT. - Merci.

C'est effectivement un sujet urgent : un arrêté doit être pris avant l'été. La question est de savoir si une dérogation au droit de compensation est juridiquement possible. Une contestation par un tiers, suivie d'un rejet au tribunal administratif, pourrait aggraver la situation. Nous vérifions donc la faisabilité.

En principe, le calendrier relève des services, et dans mon cas, l'arrêté doit être adopté avant le 1^{er} juillet 2026.

Cet arrêté doit intégrer plusieurs éléments : vous avez cité la préservation des haies, du patrimoine, la protection des espèces, la santé, la prévention des risques naturels, ainsi que les objectifs de la directive cadre sur l'eau.

Pour l'instant, on n'a pas d'études d'impact suffisantes pour bien mesurer le coefficient de compensation applicable, s'il doit l'être. Sans ces données, je vais devoir rester particulièrement vigilant.

Je ne signerai pas un arrêté sans garantie. L'enjeu est clair : préserver ce site exceptionnel et ses 8 virages. Il faut aussi composer avec les contraintes : une partie est sous administration militaire (comme la plateforme Bismarck) et il y a aussi les droits des propriétaires privés. Certains entretiennent bien leur terrain, d'autres moins - la responsabilité est donc aussi individuelle.

Mais vous avez raison : si on veut restructurer et préserver ce paysage, à la fois pour sa qualité esthétique et sa richesse faunistique ou floristique, il faut prendre les bonnes décisions.

On sera donc vigilant. Aujourd'hui, début mai, je n'ai pas encore tous les éléments pour me prononcer. Mes services vont se rapprocher du Conseiller Départemental concerné. Si la surcompensation n'est pas nécessaire, on ne la fera pas. Mais je dois d'abord m'assurer que c'est juridiquement possible

Pour l'instant, c'est tout ce que je peux vous dire. Vous avez eu raison de soulever la question : c'est un dossier brûlant.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Monsieur MULLER.

M. MULLER. - Oui, merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Permettez-moi de vous interroger sur un sujet qui nous préoccupe tous : l'avenir des politiques contractuelles de l'État alors que nos collectivités font face à une équation budgétaire de plus en plus complexe.

Nos communes, nos intercommunalités, nos bourgs-centres et nos zones rurales ont engagé des dynamiques fortes grâce à des outils comme l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), le programme Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville ou encore les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Ces dispositifs, Monsieur le Préfet, sont bien plus que des lignes budgétaires : ce sont des leviers de transformation

concrète pour nos territoires. Alors, à Hombourg-Haut, comme dans tant d'autres communes de Moselle, ils permettent de rénover des logements insalubres, de redynamiser des centres-villes désertés ou de soutenir des projets économiques structurants.

Pourtant, aujourd'hui, la question des moyens se pose avec acuité. Les collectivités, déjà soumises à l'équilibre budgétaire, voient leurs marges de manœuvre se réduire comme peau de chagrin. Le Département de la Moselle, comme beaucoup d'autres, assume un reste à charge croissant sur les allocations de solidarité, tout en continuant à investir massivement - plus des 2/3 de l'investissement public local -, pour maintenir un service de proximité indispensable à nos concitoyens.

Alors que s'ouvre un nouveau mandat municipal, quelles garanties l'État peut-il apporter pour que ces politiques contractuelles ne deviennent pas des variables d'ajustement ? Comment comptez-vous, Monsieur le Préfet, sécuriser les engagements pris avec nos territoires alors que les dotations de l'État stagnent bien souvent, voire diminuent, et que les besoins, eux, ne cessent de croître ?

Je pense donc notamment :

- l'ANRU, dont les crédits sont essentiels pour lutter contre les fractures urbaines et sociales ;
- au programme Petites Villes de Demain qui donne une bouffée d'oxygène à des communes engagées, comme la nôtre, dans des projets de revitalisation ambitieux ;
- à Action Cœur de Ville qui permet de redonner vie à des centres-villes souvent sinistrés ou encore ;
- aux Zones de Revitalisation Rurale où chaque euro investi compte pour maintenir des services publics et des commerces de proximité.

Ces outils sont des piliers. Sans eux, c'est toute la cohésion de nos territoires qui est menacée. Alors, Monsieur le Préfet, quelles perspectives pouvez-vous nous tracer pour que ces politiques qui ont fait leurs preuves, puissent se poursuivre, voire s'amplifier ? Comment l'État entend-il accompagner les collectivités dans cette période de tensions budgétaires sans sacrifier l'avenir de nos territoires ?

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Préfet, pour vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET BOLOT. - Bien, merci Monsieur MULLER.

J'ai en partie anticipé votre question. D'un côté, il y a l'évolution des dotations, sur laquelle je reviendrai, de l'autre, l'ingénierie, la capacité à monter des projets grâce à des compétences mutualisées entre communes ou intercommunalités qui permettent de concrétiser des initiatives qui n'auraient pas vu le jour autrement. Vous avez d'ailleurs évoqué les programmes portés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui ont effectivement fait leurs preuves.

L'ingénierie prévue sur ces projets devrait être prolongée en 2026. Je n'irai pas plus loin, car le principe d'annualité budgétaire, défendu par le Parlement, nous impose des limites - vous voyez bien les difficultés qu'on a pour mettre au point un budget. En revanche, pour cette année, rien n'indique que ces programmes d'ingénierie seront remis en cause. Ils devraient donc continuer à fonctionner.

Pour les dotations, comme je vous l'ai dit, la DETR est reconduite presque à l'identique par rapport à 2025.

En revanche, la DSIL subit une forte baisse au niveau national, avec une diminution de près de la moitié. Pour la Région Grand Est, on passe de 37 à 17 millions d'euros, soit une perte de 20 millions.

C'est pourquoi je vous disais : au vu des premiers projets remontés par les Sous-Préfets d'arrondissement et de la liste que j'ai priorisée à la demande du Préfet de Région, une seconde vague de financement cette année est peu probable, sauf en cas de pertes financières très importantes.

La DSID a également baissé de 40 % au niveau national, ce qui se répercute au niveau départemental et régional.

La dotation « Politique de la ville », elle, est restée quasiment constante, mais elle ne concerne que quelques communes : Woippy, Hombourg-Haut, Uckange, Forbach et Behren-lès-Forbach.

Quant à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), elle n'a pas connu de baisse significative entre 2022 et 2026. Elle a même augmenté en même temps que l'inflation : on est passé de 580 à 589 millions d'euros pour la Moselle. Donc, comme je l'ai dit au début, on est clairement dans une situation de retrait.

Je ne vais pas vous raconter d'histoires. On est en première année de mandat, et ce qui compte aujourd'hui, c'est d'avoir les crédits de paiement pour que les projets qui ont fait l'objet d'autorisations d'engagement au cours des années précédentes, aboutissent. J'ai encore trop de communes avec des projets en retard de 4 à 5 ans.

Je ne vous donnerai pas la liste des bons et des mauvais élèves, mais il y a des communes où l'on me demande d'engager des crédits, puis de les reporter chaque année - ce que je fais bien volontiers. Mais parfois, certains projets accumulent 4, 5 ans de retard, voire plus pour quelques-uns.

Ce qui compte, à mon sens, pour cette première année de mandat, c'est que les engagements pris par les équipes précédentes (ou les mêmes, pour les réélus) soient couverts par des crédits de paiement et que les factures soient réglées dès qu'elles arrivent.

Beaucoup d'entre vous ont été reconduits avec de nouveaux projets. Il faudra donc établir des priorités.

Vous le savez : la DETR, la DSIL et les Sous-Préfets font en sorte qu'elles tournent un petit peu parce qu'il y a des spécialistes et qu'il y en a chaque année. Il y a des « chasseurs de primes » très efficaces, d'autres moins. Aussi, on essaie d'équilibrer les attributions en analysant les montants alloués et la capacité des communes ou intercommunalités à porter des projets, sur une période de 4 à 5 ans. C'est un exercice délicat.

C'est vrai que les Sous-Préfets pilotent surtout ces processus, mais je vérifie la copie finale pour m'assurer qu'y figurent aussi des priorités moins spectaculaires, mais utiles - pas forcément celles qui marquent les esprits dans un programme, mais celles qui comptent vraiment.

En matière d'assainissement ou d'accessibilité PMR, par exemple, on a encore énormément de bâtiments publics non accessibles. Ce sont des priorités, mais je n'ai pas beaucoup de dossiers sur ces sujets. Je n'écarte pas les autres projets, mais force est de constater que, malgré un discours favorable à ces enjeux, les réalisations peinent à suivre.

2026 ne sera donc pas une année formidable en termes de crédits disponibles. Pour les nouvelles équipes, il faudra déjà anticiper 2027, qui s'annonce tout aussi

difficile, tant sur le plan budgétaire que politique - vous l'avez bien compris. Le démarrage sera compliqué.

Mais il y a une bonne nouvelle : les élus ont été choisis pour 7 ans, ce qui leur laisse une année supplémentaire pour se rattraper.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Monsieur Préfet, pour ces propos encourageants. Monsieur THIL.

M. THIL. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Directeurs des services de l'État qu'on a plaisir à voir aujourd'hui aussi, et puis mes chers collègues.

Après les sujets, j'allais dire presque agrippants du social, et c'est bien normal puisque c'est le cœur de métier du Département, et ce qu'on a entendu, j'ai l'impression d'être à nouveau le supplément d'âme, c'est-à-dire d'intervenir dans le champ de la culture.

Non, la culture n'est pas un supplément d'âme : au contraire, elle a des répercussions sociales majeures. Beaucoup d'agents culturels de notre territoire sont très engagés dans le domaine social. Je citerai par exemple l'Orchestre national de Metz Grand Est, un orchestre qui dispose de 2 orchestres Démos (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), une action départementale, mais il en est bien d'autres.

La culture, c'est à la fois social et économique. D'ailleurs, les retombées économiques ont encore été soulignées hier à l'occasion de la cérémonie des Molières, que vous avez peut-être vue sur Antenne 2 - France 2 - qui bénéficie encore d'un *prime time* comme on dit.

Oui, c'est une vieille affaire, qui remonte même à l'époque d'Antenne 2... En tous les cas, je ne voudrais pas inscrire cette question sous le propos qui doit être apocryphe de CHURCHILL, mais je le rappellerai puisque la guerre est là, que quand on lui demandait d'équilibrer le budget de la Défense au détriment de celui de la Culture, il aurait répondu, - parce que je crois que ce n'est pas tout à fait vrai -, qu'évidemment, pourquoi se battrait-on sinon pour la culture ?

En effet, il y a une dimension évidemment civilisationnelle. Alors cela dit, la nouveauté de ce budget d'État, c'est la baisse de 5 % des crédits à la culture. Comme

quoi, quelquefois, vous voyez, s'en remettre totalement au Parlement finit par avoir des conséquences qu'on n'aurait pas supposées.

Alors, jusqu'à présent, la petite diminution - le discours de la diminution des budgets culturels, on l'a surtout entendu d'un parti qui n'est pas représenté dans cette Assemblée et qui est un parti de l'ultra-droite, pour ne fâcher personne. Mais malheureusement, j'ai entendu des propos, à la fois à la Région ou dans nos conseils municipaux lorsque nous avons ces tendances politiques qui sont représentées, qui s'en sont toujours pris à la culture, à sa liberté de création et je ne voudrais pas que nous mettions le doigt dans cet engrenage.

Ce n'est pas le cas du Département, et je tiens à le souligner, Monsieur le Président, ainsi qu'à remercier son Vice-Président à la culture : non seulement les budgets ont été maintenus, mais quelquefois, en cas de difficultés ils ont été ajoutés et apportés. C'est ce qu'a fait le Département de la Moselle, tout comme la Ville de Metz et Metz Métropole.

Je finis presque par regretter le budget de 2025, qui n'était pourtant pas brillant, mais où l'État maintenait ses contributions et avait inventé un dispositif intelligent - initié, paraît-il, par Bercy (petit clin d'œil à mon ancienne administration) qui était le « mieux produire, mieux diffuser », c'est-à-dire quand les collectivités s'engageaient à mettre davantage d'argent sur les structures fragilisées, l'État poursuivait à hauteur d'un euro pour un euro, ça n'a pas fini comme ça avait bien commencé, mais tant pis.

Aujourd'hui, le monde culturel est effectivement inquiet, et je partage cette inquiétude. Mais elle est encore plus grande quand on le voit décliner au plan local.

Pour ma part, en tant qu'acteur et président de certaines institutions, je peux vous dire que, pour l'instant, je n'ai reçu aucune information directe de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), sur ses choix à venir. Chacun devra sans doute appliquer ces 5 % de budget en moins, mais on ignore encore où ces coupes vont porter.

Mon propos concerne surtout le spectacle vivant. Je ne pense pas que les travaux engagés sur les monuments historiques ou la lecture publique puissent être remis en cause. Ce sont plutôt les compagnies et certaines grandes institutions qui pourraient être visées.

Là, j'ai deux discours qui circulent parce que quand il n'y a pas de communication officielle, il y a des bruits comme on dit, des bruissements. Si j'en crois l'administration

centrale du Ministère de la culture, il s'agirait au moins de préserver les institutions labellisées. Si j'en crois d'autres murmures plus locaux, ça ne ferait pas exception non plus.

Cette baisse des subventions à la culture s'explique aussi par le fait que, depuis la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - la loi NOTRe - la culture est une compétence partagée - et que beaucoup de structures suivent en réalité les directives de l'État.

Je vous rassure : ce n'est pas toujours le cas du Département. Il suit les directives de l'État quand la loi l'y oblige, mais il arrive aussi qu'il soit un peu rebelle, comme on dit, et les communes et les communautés d'agglomération le sont souvent aussi.

Mais sans doute par je ne sais quel axiome ou simplement parce qu'il y a une proximité avec Strasbourg, je n'en sais trop rien, il y a une tendance - notamment à la Région et je le déplore - à suivre ce qui est prévu par l'État.

Je suis effectivement inquiet, d'autant que 13 % - et pas 5 % - des collectivités locales déclarent déjà une baisse des partenariats avec l'État - et ce chiffre atteint 19 % pour les communes, départements et intercommunalités, soit un montant deux fois plus élevé qu'en 2024, ces baisses étant observées dès 2025.

Et je suis convaincu que cela vient en grande partie des Régions, dont une s'est particulièrement illustrée pour avoir baissé ses contributions publiques... alors que leur simple maintien aurait déjà été réduit par l'inflation depuis des années.

Aussi, Monsieur le Préfet, ma question est-elle la suivante : avez-vous connaissance d'arbitrages en la matière ? Et j'ajoute : avez-vous des informations concernant le soutien de la DRAC pour le projet d'art vivant du château de Pange ?

Enfin, je terminerai mon propos peut-être par deux citations : « On sait bien que chez Mozart, le silence est encore du Mozart. » Je ne suis pas certain que le silence de l'État soit toujours une vertu pour l'État.

En revanche, je terminerai par quelqu'un qu'on ne cite plus parce que son esprit était quand même un peu difficile vis-à-vis de vous, mes chères collègues femmes, et peut-être embêté aussi par ces quelques années d'occupation comme il l'a écrit, mais Sacha GUITRY, à qui on demandait « Quoi de neuf, cher maître ? » Il répondait « Toujours Molière ». J'espère que Molière pourra toujours faire entendre sa voix, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Monsieur le Préfet

M. LE PRÉFET BOLOT. - Bravo, mais ma réponse va être, comment dirais-je, assez lapidaire.

En réalité, les contacts que j'ai eus avec la Directrice régionale, que je connais bien puisqu'elle était déjà avec moi en Bretagne, montrent un impact sur le spectacle vivant estimé entre 2 et 5 %.

Ensuite, l'analyse sera croisée - c'est la procédure. Vous avez affiché des pourcentages élevés, mais un examen au cas par cas sera nécessaire. Comme vous l'avez souligné, certaines structures, comme le Conseil régional ou le Centre Pompidou, ont annoncé des baisses de budget, mais pas encore totalement confirmées.

On a un certain nombre de structures dans lesquelles il faudra connaître la vérité des prix pour mesurer les conséquences pratiques : il peut y avoir des licenciements, le bâtiment, des impacts comme ça.

Après, il y a le régime des intermittents du spectacle pour le spectacle vivant, mais la situation est différente pour les salariés d'un centre.

Isabelle CHARDONNIER, Directrice Régionale des Affaires Culturelles, est très investie et vient régulièrement. Dommage que nous ne nous soyons pas croisés : la prochaine fois qu'elle viendra, nous trouverons bien un créneau pour échanger avec elle. Elle se déplace quand même très souvent dans le département, toujours attentive et vigilante. Mais, elle devra composer avec les moyens alloués - elle ne pourra pas en créer davantage.

Une réflexion budgétaire sera donc menée pour chaque institution, sauf exceptions. Mais elle ne fera rien de totalement mécanique.

D'après les échanges que j'ai eus avec elle, le plus simple serait d'appliquer une baisse identique pour tout le monde : si son budget pour le spectacle vivant diminue de 5 %, elle réduira toutes les dotations de 5 %. Mais ce ne sera pas forcément le cas ; les situations seront étudiées individuellement, en évaluant les risques de déséquilibre.

Pour le château de Pange, il y a eu un comité hier consacré à sa transformation en lieu d'art et de culture. Il faut maintenant que le château et ses soutiens apportent tous les éléments nécessaires. Le représentant de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) était présent et s'est montré plutôt favorable. Il n'existe pas

beaucoup de lieux de ce type dans toute la région Grand Est ; il y en a un en Alsace. C'est donc un projet assez innovant. Je pense qu'une fois les éléments apportés, le prochain comité de pilotage étant fixé en décembre, nous devrions pouvoir avancer.

Sur le principe de la transformation, il n'y a pas de contre-indication. Le projet doit simplement encore être travaillé pour s'assurer d'obtenir le label - et là-dessus, je suis plutôt optimiste.

Pour le reste, la vigilance s'impose. Ceux qui gèrent des institutions de spectacle vivant et se retrouveraient en difficulté doivent me le signaler : « Ces 5 % de réduction suppriment tel poste, tel dispositif, et nous mettent en dessous du seuil de survie. » Sans cette information, le projet risque d'échouer. On peut en prendre la responsabilité, mais encore faut-il en avoir conscience.

Voici donc ce que j'attends de vos remontées. Je ne vais pas vous mentir : le ministère de la culture ne participera pas à l'effort. Vous avez vu pour la DSIL - 400 millions d'euros réduits à 200, les coupes sont générales.

Soyons donc tous vigilants : si une situation est particulièrement critique, faites-le-moi savoir. Je m'engage à saisir la DRAC sans délai pour qu'elle vienne sur place.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci

Des réactions et interventions dans le cadre des mobilités. Monsieur le Préfet, Monsieur DICK, d'abord.

M. DICK. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet, cette journée, vous l'avez dit, a une certaine thématique puisque là, je vais parler effectivement de mobilité et tout à l'heure, nous nous retrouverons à Thionville pour parler du COPIL, le comité de pilotage, A31bis.

Effectivement, ce matin, je souhaiterais aborder le volet de la mobilité ferroviaire et transfrontalière. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Préfet, que les enjeux de mobilité sont au cœur de nombreux territoires en Moselle. Conscients de cette problématique, l'État et la Région ont engagé un processus qui a créé beaucoup d'espoir avec l'établissement d'un SERM (Service Express Régional Métropolitain). On en a déjà beaucoup discuté ici au Département de la Moselle et on en discute beaucoup dans nos instances locales. L'ambition est de coordonner l'ensemble des acteurs locaux et les

deux Gouvernements français et luxembourgeois pour investir entre Nancy et la frontière luxembourgeoise près de 8 milliards d'euros à l'horizon 2050.

Jusqu'à la fin de l'année dernière, jusqu'à fin 2025, l'état des discussions et des comités de pilotage nous a permis d'avancer très vite, à la fois sur le périmètre, les enjeux et même les modes de financement, sans qu'il y ait trop d'accrocs, Monsieur le Préfet.

Les enjeux pour nos populations sont énormes : des voies de cars dédiées aux portes d'entrée du Luxembourg, des barreaux ferroviaires nouveaux vers Esch-sur-Alzette entre Thionville-Bouzonville et pourquoi pas Forbach, l'évolution du cadencement sur le barreau principal ferroviaire, la création de nouvelles haltes ferroviaires dans tout le nord du département, entre autres.

Mais actuellement, ce projet copiloté par le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) et la Région Grand Est, qui nécessite de nombreuses discussions avec le Luxembourg dans le cadre de la CIG (Commission Inter-Gouvernementale), dérive. Et nous pouvons observer trois travers majeurs, Monsieur le Préfet.

Tout d'abord, tous les acteurs du dossier ressentent bien l'intervention de la Société des Grands Projets (SGP) comme un grand moment de gestion technocratique avec des discussions techniques à n'en plus finir où tout semble être décidé à l'avance, avant même que les élus locaux puissent se réunir et qu'ils finissent par proposer des transferts financiers vers les autorités de mobilité, vers le département ou vers les EPCI, des investissements, des compétences ou des financements qui normalement devaient être dévolus à la SNCF, à la Région ou à l'État.

Pire, Monsieur le Préfet, les garanties de financement de l'État français actuellement dans le SERM, sur les dispositifs du SERM, semblent inexistantes ou en tout cas non ventilées.

Donc je vous pose la question, Monsieur le Préfet : quels sont les moyens que l'État français est prêt à mobiliser pour investir dans notre territoire en matière de mobilité ?

En l'absence de visibilité structurelle de la part de l'État français, le SERM ne semble avoir aucun plan de financement structuré et organisé. Et enfin, Monsieur le Préfet, je pressens, comme nous tous je pense, que le SERM Lorraine-Luxembourg, qui avait pour vocation, à l'origine, de traiter la mobilité transfrontalière, malgré les arbitrages

politiques en copil et en Coordination Opérationnelle Renforcée dans les Agglomérations et les Territoires (CORAT) tend vers une véritable iniquité structurelle des territoires.

Nous ressentons tous aujourd'hui que dans les discussions techniques qui ont lieu depuis le mois de décembre, la Meurthe-et-Moselle et la Métropole nancéenne sont largement favorisées en matière ferroviaire dans les arbitrages.

Je pourrais faire le tour sur l'ensemble des contournements, la réouverture du contournement fret au sud de Nancy, la suppression des passages à niveau entre Metz et Nancy, le tram-train de la Métropole nancéenne, semblent validés et considérés comme prioritaires dans les premiers volets du SERM, dans le cadre de cette Société des Grands Projets qui fait actuellement les arbitrages techniques.

En Moselle, l'essentiel des investissements prévus et favorisés par la SGP tournent autour de lignes de cars express et semblent désactiver l'ensemble des conquêtes que nous avons en 2025, les conquêtes sur les voies ferroviaires d'Esch-sur-Alzette vers Bouzonville ou Forbach. Elles sont actuellement quasiment écartées techniquement.

Donc, Monsieur le Préfet, aujourd'hui je m'inquiète de voir que la Moselle est menacée d'être oubliée et ignorée face à ses propres enjeux de mobilité et notamment sur la bande frontalière.

Monsieur le Préfet, vous avez toujours prouvé votre pragmatisme dans l'ensemble de ces enjeux, dans l'ensemble de vos dossiers. Et vous qui représentez l'État en Moselle, vous qui vivez comme nous la situation de saturation absolument insupportable de nos axes autoroutiers et routiers tout au long du Sillon Mosellan, aidez-nous, Monsieur le Préfet, aidez-nous à faire vivre l'alternative, les alternatives aux véhicules légers en Moselle. Aidez-nous à aménager le territoire par un nouveau maillage ferroviaire. Aidez-nous à défendre la Moselle.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci

M. LE PRÉFET BOLOT. - Bien, écoutez, après ce plaidoyer, vous êtes échauffé pour cet après-midi. Je le prends comme ça.

Très clairement, j'essaie de me concentrer sur ce que je maîtrise, c'est-à-dire un certain nombre de procédures qui entourent l'A31 bis, dont nous allons parler cet après-midi. Sur le SERM, je suis dans la même position que vous. Il y a une procédure prévue par les textes et nous sommes satisfaits d'y être entrés, ce qui signifie que nous portons

un projet reconnu comme majeur au niveau national, puisqu'il a obtenu ce label en 2024. Maintenant, il faut le transformer en réalité. Mais les volets financiers du SERM relèvent, à ma connaissance, du droit commun : c'est le CPER (Contrat de Plan État-Région).

À ma connaissance, la loi ne prévoit aucun volet financier pour le SERM, du moins rien dans la loi de finances. Il faudra donc intégrer ces conséquences dans le prochain CPER, notamment sur les livrables issus de ce travail.

Pour ma part, j'essaie de me concentrer sur la partie nord. Il y a des vrais sujets de rabattement - nous en parlons souvent avec le Président - qu'ils soient ferroviaires ou routiers vers l'axe nord-sud. C'est un sujet dont certains aspects relèvent de ma compétence : je peux faciliter - ou non - le déblocage de projets ferroviaires, en adoptant une approche pragmatique des normes administratives pour permettre des remises en service.

Le Président WEITEN m'a sollicité à propos d'une voie, le Président LEROY aussi d'ailleurs et je vous ai répondu en vous proposant qu'on travaille sérieusement sur ces axes de rabattement ferroviaires.

Sur le déséquilibre avec Nancy, je ne peux pas me prononcer, je n'ai pas les éléments. En revanche, une chose est sûre : SNCF, notre partenaire, est un vrai paquebot, difficile à manœuvrer, quel que soit le bord.

C'est d'ailleurs pour cela que le Conseil Régional a marqué son mécontentement il y a quelque temps : l'objectif était de repartir sur de bonnes bases, avec des priorités claires et des échéances respectées, sans glissement indéfini.

C'est une problématique récurrente depuis que la SNCF existe, surtout pour la rénovation des voies ou la création d'infrastructures visant à augmenter la cadence et le débit.

En France, la construction de lignes à grande vitesse (LGV) a duré 40 ans. Aujourd'hui, sur d'autres projets, notamment en ingénierie-réalisation, notre opérateur est moins réactif. Je m'engage donc sur deux axes : l'A31bis et la reconversion de l'A31, un sujet clé pour vos communes et le nord du département. Que faire de l'actuelle voie vers le Luxembourg, avec son viaduc ? Par ailleurs, je m'attacherai à simplifier les accès, qu'ils soient ferroviaires ou routiers, et à résoudre les problèmes là où ils se posent.

Sur le plan financier, je ne peux pas m'engager : le Préfet BOLOT n'a pas de chéquier. En revanche, le SERM gagnera en poids s'il est solide et finalisé avant les

négociations du futur CPER. Contrairement à ce qu'on entend chaque année, cet outil reste indispensable : en 30 ans de carrière, j'en ai préparé deux (dont un en Midi-Pyrénées), et tous les 6-7 ans, un nouveau voit le jour - preuve de son utilité, notamment pour hiérarchiser les projets.

Si le SERM est prêt à temps, il nous permettra d'établir un CPER pour 2028-2034.

C'est ce que je peux vous dire pour l'instant. On en reparle cet après-midi pour l'A31bis.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Monsieur le Préfet. Madame REBSTOCK.

Mme REBSTOCK. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, je souhaiterais attirer ce matin votre attention sur une situation qui devient aujourd'hui plus que jamais préoccupante en matière de sécurité concernant l'échangeur de l'A30 à Nilvange, entraînant des conséquences directes également sur la départementale située en contrebas.

Sans vouloir refaire l'historique de cet échangeur qui a été construit sur un quartier de la ville de Nilvange dans les années 1970 après expropriation, cette portion de route suscite de vives inquiétudes auprès des élus comme auprès des citoyens.

Nous faisons face à deux problèmes majeurs sur cet échangeur : d'abord, des entrées à contresens qui ne sont pas que théoriques, mais bien réelles et documentées. Elles mettent directement en péril la vie des usagers. Ensuite, un défaut d'entretien préoccupant de la trémie et de ses abords : absence d'entretien des pompes de relevage avec risque d'inondation, végétation envahissante, absence de marquage au sol et manque de suivi des ouvrages.

Ces sujets ont été remontés à plusieurs reprises par moi-même en tant que Maire de Nilvange et Présidente de la commission des routes du département, mais aussi par le Maire de Knutange. Des réunions ont été organisées par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville, que je tiens à remercier. Malheureusement, aucune solution concrète n'en est ressortie. Aujourd'hui, les services techniques de la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est) qui dépendent désormais de la Région nous indiquent que l'entretien de la trémie et la sécurisation de l'entrée de l'échangeur ne font pas partie ou plus partie de leur domaine de compétence.

Monsieur le Préfet, je suis élue à Nilvange depuis 25 ans, sans interruption, et je peux vous affirmer que les pompes de relevage de la trémie et l'entrée de cet échangeur ont toujours été entretenues par la DIR Est. Ce changement de position est difficilement compréhensible, pour ne pas dire ici des choses plus désagréables.

Mais au-delà des questions de compétences qui doivent être traitées, le plus préoccupant, le plus urgent aujourd'hui reste l'inaction. Pendant que nous échangeons, le risque est réel et continu. Des montées en contresens continuent de se produire et des usagers circulent sous un ouvrage dont l'entretien n'est plus garanti. C'est pourquoi je tiens à solliciter ici votre intervention pour débloquer cette situation qui, vous l'avez bien compris, ne peut perdurer.

À court terme, il est indispensable d'intervenir en urgence sur l'entretien et la signalisation pour sécuriser les lieux. À moyen terme, il faut remettre autour de la table l'ensemble des acteurs pour trouver une solution durable d'aménagement.

Il en va tout simplement de la sécurité des usagers et j'oserais même dire qu'il en va de la vie de certains d'entre eux.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET BOLOT. - Ce sujet a effectivement été porté à ma connaissance par Philippe DESCHAMPS, le Sous-Préfet de Thionville, que vous avez mentionné. Il a mené plusieurs réunions et je partage son constat : la dangerosité est attestée par les chiffres des forces de l'ordre. On est bel et bien dans un imbroglio typiquement français, avec en plus une question de domanialité particulièrement complexe.

Le service des Domaines va étudier la répartition des parcelles 0643 et 0223 pour en identifier les propriétaires.

Pour la DIR Est, je m'engage à la solliciter afin qu'elle intervienne sur la signalisation - et non sur la trémie, qui ne pose pas de problème - pour éviter les risques de roulage à contresens. On verra donc directement avec elle cette question de sécurisation immédiate.

Pour le reste, il faudra clarifier la domanialité de la parcelle en analysant la situation en détail. Une conclusion définitive pourrait s'avérer difficile, ces aménagements ayant été réalisés dans des conditions particulières, dictées par l'urgence à l'époque.

La situation est compliquée par le fait que la DIR Est, pour l'entretien de ses routes, dépend désormais du Conseil Régional. Même favorable à la décentralisation, Monsieur le Président, cela limite mes moyens d'action. Chaque fois que je sollicite la DIR Est, leur réponse est invariable : « Oui, mais nous dépendons désormais du Conseil Régional. » Cela dit, comme ils gardent un lien avec l'État, j'ai bon espoir. En résumé : c'est un vrai sujet, et je le connais bien.

C'est un enjeu crucial, surtout pour les personnes vulnérables, précaires, ou âgées. À cet endroit, il est facile de se tromper, et rien ne prévient aujourd'hui ces erreurs. Il faut donc agir, ne serait-ce qu'avec une signalisation d'urgence à court terme.

Le reste sera plus complexe, notamment pour trancher sur la propriété de la trémie. Pas de solution miracle en vue, mais je ferai tout pour qu'une intervention rapide soit mise en place sur la signalisation.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous, on croyait encore aux miracles. Merci, Monsieur le Préfet. C'était la dernière question qui nous était présentée.

CONCLUSION DU DÉBAT

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais, Monsieur le Préfet, au nom de mes collègues, vous remercier de la sincérité de vos propos et de l'intérêt que vous avez porté. On voit qu'un travail important a été réalisé pour que vous soyez armé pour vous présenter devant la Moselle et ses territoires.

Je crois que c'est important pour marquer le fait que, dans la nature des questions, nous traduisons la préoccupation de nos concitoyens dans leur plus proche proximité. Et cela est absolument essentiel. Mes propos, concernant l'avenir de la Moselle, trouvent tout leur sens dans la relation que nous avons avec l'État. Monsieur le Préfet, vous l'incarnez sur votre territoire comme sur le nôtre puisque c'est le même.

Et pour nous, c'est important, car cela prouve que déconcentration et décentralisation peuvent fonctionner lorsqu'il y a un engagement réciproque des services de l'État organisés autour du Préfet - et je pense qu'on peut encore mieux faire - et de l'action départementale des services du Département organisés autour du Président.

Je voudrais, à ce titre, au nom de toutes et de tous, remercier également le Directeur Général des Services ainsi que l'ensemble des services départementaux, qui ont travaillé en étroite collaboration avec les services de l'État pour répondre à nos préoccupations.

L'objectif, à l'issue de cet échange, est de continuer à évoluer, puisqu'il y a des questions qui sont posées, des réponses qui commencent à être apportées, d'autres que nous n'avons pas - et vous avez eu la franchise d'évoquer - qui sont hors du champ de vos compétences, lorsque par exemple, la compétence est plutôt régionale.

Après on ne sait plus si la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) n'est plus nationale, mais régionale. On ne change pas de nom, mais enfin, comme on change les noms des EHPAD, on changera peut-être le nom de la DIRECCTE. Pourquoi pas ?

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais vous remercier et, comme il n'y a plus de questions particulières, mettre un terme à cette session importante que nous attendons chaque année avec impatience, parce que cela nous permet d'enrichir à la fois nos réflexions et nos débats, mais également l'évolution de la politique que nous souhaitons conduire au service des Mosellanes et des Mosellans, et cela ensemble, Monsieur le Préfet, et je sais qu'on peut compter sur vous. Merci beaucoup.

M. LE PRÉFET BOLOT. – Merci.

Vous êtes conviés à partager à la fois le pot de l'amitié et un petit cocktail déjeunatoire dans les salons attenants. Merci à toutes et tous.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 12 heures 29)

SOMMAIRE

ACCUEIL DE M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE ET DU CORPS PRÉFECTORAL - OUVERTURE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE	1
LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE	2
ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. LE PRÉSIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE.....	3
PRÉSENTATION DU DÉROULÉ DE LA SÉANCE	6
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT PAR M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE.....	7
A) INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES D'ÉLUS	19
B) PRISE DE PAROLE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ET ÉCHANGES AVEC LE CORPS PRÉFECTORAL.....	36
CONCLUSION DU DÉBAT	74

LISTE DES INTERVENTIONS

M. LE PRÉSIDENT WEITEN	1, 2, 3, 6, 7, 18, 19, 22, 26, 29, 36, 38, 39, 43, 46, 52, 54, 55, 58, 59, 60, 61, 64, 67, 68, 70, 72, 73, 74, 75
M. BOLOT	7, 29, 39, 46, 54, 56, 59, 61, 67, 70, 73, 75
M. DICK	68
M. DIDOT	55
Mme FOGEL-GOSSÉ	38
M. FOURNIER	19
M. FREYBURGER	22
M. KIEFFER	46
Mme KUNTZ	36
M. LEBEAU	53
M. MULLER	60
Mme REBSTOCK	72
Mme ROMILLY	26
M. THIL	64
Mme TONIN	58
Mme TRAN	44

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 1^e RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE 2026**

Séance du 5 mai 2026

Soumis à l'approbation du Conseil Départemental du 21 septembre 2026

Secrétaire de séance



Mme Patricia ARNOLD

Le Président du Département de la Moselle



Patrick WELTEN